

**AGRA****PRESSE**

Semaine du 24 avril 2023 - n° 3886/3887

## CETTE SEMAINE

**Syndicalisme :**  
les enjeux du congrès  
de la Confédération  
paysanne p. 6

**Sécheresse :**  
« risque avéré » dans  
plusieurs régions  
cet été p. 13

**Grand entretien  
avec Emmanuel  
Besnier, p.-d.g  
de Lactalis p. 24**

**Influenza :**  
le ministère de  
l'Agriculture assouplit  
les règles p. 28

**Viande in vitro : la  
Conf' pousse le débat  
en chambres p. 32**

**Huiles végétales :**  
résultats « records »  
pour Avril p. 39

**Notre prochain  
numéro sera daté  
du 8 mai**

## ÉVÉNEMENT

# Importations ukrainiennes : bras de fer entre Varsovie et Bruxelles

Au moment où la Commission européenne finalisait un nouveau paquet d'aide d'urgence et où devait être validée la prolongation d'une année de la suspension totale des droits de douane sur les importations ukrainiennes, plusieurs États membres de l'UE limitrophes de l'Ukraine ont tapé du poing sur la table en interdisant unilatéralement une partie de ces importations bon marché sur leur territoire remettant en cause le fonctionnement du marché unique. Et ils ont obtenu gain de cause : de l'argent supplémentaire va leur être accordé (100 millions d'euros au lieu des 75 millions initialement prévus) et des garanties que les importations des céréales et oléagineux ne feraient plus que transiter par leur territoire. Un dispositif qui devrait rassurer les autres États membres de l'UE dépendant des importations pour leur alimentation animale mais qui vient aussi un peu plus grever les fonds de la réserve agricole sur laquelle lorgnent d'autres secteurs eux aussi en difficulté.

**A** lors que le Conseil était sur le point de valider la prolongation d'une année de la suspension totale des droits de douane sur les importations ukrainiennes, la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie et la Bulgarie ont décidé unilatéralement d'interdire les importations de produits agricoles ukrainiens bon marché accusés de déstabiliser les marchés nationaux. Malgré cette mesure jugée « pas acceptable », la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a indiqué le 19 avril dans une lettre adressée aux dirigeants de ces pays et à la Roumanie, que Bruxelles préparait un second paquet de soutien financier d'un montant de 100 M€ en leur faveur. Ces pays situés en première ligne pourront compléter cette aide communautaire jusqu'à 200 % avec des fonds nationaux. Ils ont d'autant plus obtenu gain de cause que le montant a été rehaussé par rapport aux 75 M€ que la Commission envisageait de mettre sur la table depuis une semaine. Cette nouvelle allocation ne fera pas que des heureux parmi les autres États membres qui demandent eux aussi des soutiens. Par exemple, la France et l'Espagne appelaient depuis quelques mois, à utiliser la réserve agricole pour soutenir leur secteur vitivinicole et betteravier.

# SOMMAIRE

Semaine du 24 avril 2023 ▶ n° 3886/3887

## ÉVÉNEMENT

Importations ukrainiennes : bras de fer entre Varsovie et Bruxelles

## LEADERS

### FRANCE

Les enjeux du congrès de la Confédération paysanne

« L'installation, un sujet pour toutes nos organisations »

LOA : après la Bretagne, les propositions de l'Occitanie

LOA : les Français consultés, Terre de liens sceptique

« Risque avéré » de sécheresse cet été dans plusieurs régions

Engrais bio: la CJUE saisie pour clarifier la notion d'« élevage industriel »

Pac 2023 : la FNSEA craint l'exclusion de certains profils, notamment en société

### UNION EUROPÉENNE

Conseil Agriculture : les importations ukrainiennes s'invitent

Risques climatiques extrêmes : une Pac encore trop en « silos »

Agriculture bas-carbone : le Parlement européen favorable à une définition large

Climat : le Parlement européen valide la taxe carbone et le règlement sur la déforestation importée

IG : les eurodéputés finalisent leur position

### MONDE

#### ÉLEVAGE

« Il y a un problème d'attractivité du métier d'éleveur »

Lactalis moins rentable en 2022 Lactalis moins rentable en 2022

Influenza : le ministère assouplit les règles

Influenza : le projet de la filière foie gras pour vacciner et exporter

Viande in vitro : la Conf' pousse le débat en chambres

Porc : la visite d'Emmanuel Macron élargit le débouché chinois

Transport animal : la Cour des comptes de l'UE propose de « monétiser » le bien-être

Porc : selon la FNP, la lutte contre l'inflation ouvre la porte aux importations

Ynsect se restructure, plus de 70 postes sur la sellette

Loup : Fesneau souligne les limites d'un changement de statut européen

### GRANDES CULTURES

Huiles végétales : résultats « records » pour Avril

Pommes de terre : l'UNPT vent debout contre l'interdiction de deux herbicides

Argentine : menace de « rébellion fiscale » dans la pampa

Dernière minute - Fumigation des céréales : un rappel juridique ajouté aux AMM

### VIN

Flavescence dorée: projet de réserve « collective » en Champagne

### FRUITS & LÉGUMES

Auvergne-Rhône-Alpes muscle son soutien aux fruits et légumes

Pommes : un projet à 12 M€ chez Blue Whale pour baisser les intrants

Drosophila Suzukii : la technique de l'insecte stérile testée chez des producteurs

### GRAPHIQUE & CHIFFRES 51

## Les Etats membres doivent retirer leurs mesures d'interdiction

En parallèle, Bruxelles activera également dans les prochains jours une mesure de sauvegarde d'urgence conformément au règlement sur les mesures commerciales autonomes qui consistera à autoriser dans ces pays, uniquement le transit de certaines importations de produits agricoles ukrainiens (blé, maïs, tournesol et colza) destinées aux autres États membres de l'UE et aux pays tiers (Afrique du Nord, Moyen Orient, Asie). Tout en accueillant favorablement la proposition de la Commission, la Pologne a proposé d'étendre le champ d'application de la mesure de sauvegarde à d'autres produits agricoles ukrainiens (volailles, œuf, miel, sucre). Suite à cette demande, Bruxelles a indiqué avoir lancé une enquête pour évaluer sa pertinence au regard de l'état du marché. « *Étant donné son caractère exceptionnel, la mesure de sauvegarde ne sera pas soumise à l'approbation des États membres et sera appliquée jusqu'au 30 juin, le temps de réduire les stocks de céréales bloqués dans les silos* », a expliqué un haut fonctionnaire de l'UE. Avant d'ajouter que « *cette réponse européenne impose, en vue de protéger l'intégrité du marché intérieur, à la Pologne, à la Hongrie, à la Slovaquie et à la Bulgarie de retirer immédiatement leurs interdictions prises unilatéralement, d'importer des produits agricoles ukrainiens* ». Un ensemble de mesures qui a, quelque peu, rassuré les fabricants européens d'alimentation animale (Fefac) lesquels appellent dans un communiqué l'UE à préserver l'accès au marché des approvisionnements essentiels en céréales fourragères et en tourteaux de protéines végétales du secteur européen de l'alimentation animale et de l'élevage, afin de réduire la distorsion et la volatilité du marché résultant des restrictions unilatérales à l'importation. Plusieurs États membres (Espagne, Portugal) s'étaient exprimés fermement contre cette mesure adoptée par les pays d'Europe de l'Est étant donné qu'ils rencontraient déjà des problèmes à s'approvisionner en alimentation animale. Par ailleurs, Bruxelles a promis de moderniser les infrastructures de transport (voies fluviales, ferroviaires) dans le cadre des Voies de solidarité afin, à plus long terme, de réduire les coûts de logistique, ce qui permettrait de faciliter le transit des céréales et oléagineux pour ensuite les acheminer vers le port d'Hambourg (Allemagne), les ports de la mer Adriatique ou encore ceux de la mer Baltique.

### Frein sur les importations

En solidarité avec l'Ukraine depuis le lancement de la guerre contre la Russie, l'UE avait décidé en juin 2022 de suspendre pour un an les droits de douane sur toutes les importations ukrainiennes. Suite à cette décision, un afflux de céréales et d'oléagineux ukrainiens bon marché a inondé les marchés des pays de l'UE limitrophes de l'Ukraine. Sur la campagne 2022/2023, les importations ukrainiennes en Pologne, Hongrie et Slovaquie sont ainsi montées à 7,8 M€ contre 1,2 M€ l'année précédente, selon le cabinet Agritel. En Pologne, par exemple, les importations de blé ont atteint 5 500 Mt en 2022 contre 2 800 Mt un an plus tôt. Même tendance pour le maïs qui a atteint la barre des 5 800 Mt en 2022 contre 1 840 Mt en 2021. Globalement, les importations de l'UE en provenance d'Ukraine ont augmenté de 88 % en 2022 par rapport à 2021 pour atteindre 13 Md €, soit 8 % des importations agroalimentaires totales de l'UE, selon le dernier rapport de la Commission européenne sur les échanges agroalimentaires de l'UE. Cette hausse provient principalement des importations de céréales (+2,8 Md €) ainsi que des oléagineux et protéagineux (+ 1,9 Md €). Les importations de maïs et de blé ont augmenté respectivement de 62 % et de 960 % (en volume). Dans le complexe des oléagineux, ce sont les importations de graines de tournesol qui ont le plus augmenté (+1,8 Mt).

En raison de faiblesses logistiques, ces produits agricoles sont restés stockés dans les silos au lieu de transiter, augmentant ainsi le niveau de l'offre et tirant les prix vers

# ÉVÉNEMENT

Importations ukrainiennes : **bras de fer entre Varsovie et Bruxelles**

« Pas une seule tonne de blé ne restera en Pologne »

le bas. Une situation qui depuis quelques mois a alimenté la grogne des agriculteurs locaux, qui voyaient progressivement leur marge s'amenuiser. Consciente de l'impact négatif de ces goulots d'étranglement, la Commission avait proposé le 20 mars afin de compenser les pertes des agriculteurs, de débloquer 56,3 M€ de la réserve agricole (d'un montant total de 450 M€ en 2023), en faveur de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie. Mais ce soutien financier communautaire qui a été jugé insuffisant, ne prenait pas en compte tous les pays touchés.

## Manifestations

Mais l'élément déclencheur aura été la proposition mise sur la table le 23 février par la Commission de renouveler pour un an la suspension de tous les droits de douane et contingents tarifaires sur les produits ukrainiens importés dans l'UE. Suite à cette proposition, les agriculteurs polonais ont manifesté dans tout le pays pour exprimer leur colère, ce qui a conduit le ministre polonais de l'Agriculture à démissionner. Leurs homologues roumains ont fait de même en protestant début avril devant la représentation de la Commission européenne à Bucarest et le port de Constanta, principal site où arrivent les céréales importées d'Ukraine.

En l'absence de solution européenne adaptée, la Pologne et la Hongrie avaient ainsi décidé, le 15 avril, suivies ensuite par la Slovaquie et la Bulgarie qui leur avaient emboîté le pas quelques jours plus tard, d'interdire les importations de céréales et d'autres produits agricoles (volailles, œufs, sucre...) depuis l'Ukraine voisine pour protéger leurs propres agriculteurs, et ce jusqu'au 30 juin. À l'issue de plusieurs jours de négociations, la Pologne et l'Ukraine avaient conclu le 18 avril, un accord sur la reprise du transit des céréales ukrainiennes. « *On a réussi à mettre en place des mécanismes faisant que pas une seule tonne de blé ne restera en Pologne* », avait alors déclaré le ministre polonais de l'Agriculture, Robert Telus. Avant de préciser que « *la surveillance des céréales ukrainiennes se fera notamment par un système GPS* ». Le transit des céréales ukrainiennes devrait donc pouvoir reprendre dans les prochains jours, selon les deux parties.

## Vote reporté le temps de trouver une solution

Désormais, comme elle le demande dans sa lettre envoyée aux autorités de ces pays, la présidente de la Commission européenne attend de ces États membres qu'ils approuvent l'initiative législative visant à renouveler à partir du 5 juin prochain les mesures commerciales autonomes. Tout en rappelant que « *cette mesure comprend déjà un mécanisme de sauvegarde accéléré avec des dispositions plus strictes, un suivi et des rapports plus précis aux États membres, un seuil de déclenchement plus bas et un délai d'évaluation plus court* ». « *Cela répond spécifiquement aux préoccupations des États membres et des parties prenantes en première ligne, y compris les agriculteurs, et ce qui permettra de réagir encore plus rapidement à l'avenir pour protéger le marché de l'UE si nécessaire* », a-t-elle assuré.

Maintenant que l'UE a mis sur la table une solution européenne, les commissaires européens au Commerce, Valdis Dombrovskis, et à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, ont convenu avec les autorités des cinq pays de l'UE concernés et l'Ukraine de poursuivre les consultations politiques en vue de trouver dans les prochains jours un terrain d'entente.>

RM

EU Radio



### Bio : la Fnab retire son mandat à Sabine Bonnot

Dans un courrier envoyé début avril au bureau et au conseil d'administration (CA) de l'Institut technique de l'agriculture biologique (Itab), et consulté par Agra presse, la Fnab (producteurs bio) estime « nécessaire à ce stade de faire tourner la responsabilité professionnelle » du syndicat à l'Itab. Le mandat de représentation de la Fnab est confié depuis onze ans à Sabine Bonnot, actuelle présidente de l'institut. Or « la crise de gouvernance et de fonctionnement dans laquelle est plongé l'institut depuis bientôt cinq ans n'est pas résolue », déplore la Fnab. Depuis le redressement judiciaire de l'Itab lancé en 2019, rappelle le syndicat, l'équipe salariée « a été presque entièrement renouvelée », et « plus de la moitié des structures membres du CA ne siègent pas ». Autant de critiques déjà soulevées par un courrier anonyme envoyé début décembre 2022, et qui demandait spécifiquement au syndicat de retirer son mandat à Sabine Bonnot. Après avoir interrogé les représentants de l'institut, la Fnab regrette que les réponses n'aient « pas permis de rassurer les membres du bureau sur la gestion de l'institut ». Lors de son départ du conseil d'administration de l'Itab début février, Greenpeace avait pointé de son côté « une succession d'incompréhensions et de désaccords, en particulier concernant la gouvernance de l'Itab ».

Coopération agricole



### Porc : Philippe Bizien, nouveau président de la section porcine de la Coopération agricole

Le président de la coopérative Evel'Up, Philippe Bizien, a été élu à la présidence du conseil de la section porcine de La Coopération agricole, annonce un communiqué du 14 avril. Il succède à Michel Courades qui reste membre du bureau. Philippe Bizien est éleveur de porc dans le Finistère sur un atelier de naisseur-engraisseur. Son exploitation fait l'objet d'une enquête du parquet de Brest visant l'extension de l'élevage de 9 000 à 12 000 porcs. Cela fait suite à une plainte déposée par un collectif d'opposants pour « mise en danger de la vie d'autrui » portant sur la gestion de la production de lisier.

Hebdomadaire édité par AGRA SAS - groupe Réussir - au capital de 330846 euros - RCS Caen 53858263600014  
1, rue Léopold Sédar Senghor, 14460 COLOMBELLES - tél. 0231 357700

#### RÉDACTION

Bureau de Paris - 149 rue de Bercy - 75012 - Paris - Tél. 01 42 74 28 00 - Fax 01 42 74 29 35  
Tél. personnel : composer 01 42 74 suivi des 4 chiffres entre parenthèses.

**Rédacteur en chef** : Mathieu Robert (29 43 - m.robert@agra.fr - Finance, numérique)

**Rédacteur en chef adjoint** : Yannick Groult (28 78 - y.groult@agra.fr - Viandes, bien-être animal, chambres d'agriculture)

**Journalistes** : Jean-Christophe Detaille (29 45 - jc.detaille@agra.fr - Vin, installation, foncier, machinisme) ; Juliette Guerit (29 42 - j.guerit@agra.fr - Lait, agroalimentaire, coopératives) ; Ivan Logvenoff (29 41 - i.logvenoff@agra.fr - Biodiversité, santé, climat, recherche, miel, ovins) ; Laurène Mainguy (29 40 - l.mainguy@agra.fr - Fruits et légumes, PPAM, gestion des risques, social) ; Julie Jeunejean (28 69 - j.jeunejean@agra.fr - Grandes cultures, intrants, semences, gestion de l'eau)

**Secrétaire de rédaction** : Matthieu Brocart (29 38 - m.brocart@agra.fr)

Bureau de Bruxelles - 53 rue d'Arlon - 1040 Bruxelles

**Rédacteur en chef** : Antonin Garnier (00 322 230 95 05 - a.garnier@agra.fr)

**Journaliste** : Romain Millet (00 322 231 07 16 - r.millet@agra.fr)

SERVICES Fax 01 42 74 29 35

Fondateur Henri Deramond - Président & directeur de la publication Thibaut De Jaegher - Actionnaires Réussir SA et Agra Investissement - Directrice déléguée d'Agra : Nicole Ouvrard - Directeur des rédactions : Gabriel Omnès - Abonnements 0231 357702 - Fax 0231 357718 - Service abonnement : 02 31 35 77 02, abonnement@agra.fr - ISSN 1259-1351 - Code APE 6391Z - Commission paritaire n°1223T84381 - Dépôt légal à parution - Abonnement Agra Presse France (dont TVA 2,10%) 1 an 2270,70 € - Autres tarifs : nous consulter - Prix au numéro 57,93 € - Toutes reproductions interdites - Imprimé sur papier labellisé PEFC

« Après Sainte-Soline, nous observons une augmentation des adhésions »

# Les enjeux du congrès de la Confédération paysanne

La Confédération paysanne tiendra son congrès du 25 à 27 avril prochain en Haute-Vienne, pour renouveler son comité national et adopter son rapport d'orientation. Alors que Nicolas Girod quittera le poste de porte-parole, les débats devraient affiner la stratégie du syndicat entre négociations institutionnelles et actions militantes sur le terrain.

**E**n Bretagne, dans la Drôme, ou dans les Deux-Sèvres, le message est le même. Alors que la Confédération paysanne se réunira trois jours en Haute-Vienne du 25 au 27 avril pour renouveler ses délégués régionaux et son secrétariat national, les débats « ne seront pas un enjeu de personne, mais de méthode », expliquent les élus locaux interrogés. « Il est déjà suffisamment difficile de trouver des gens motivés pour occuper des postes, sans avoir besoin de chercher des poux à ceux qui en ont l'énergie », résume Vincent Paltéra, élu du comité départemental de la Conf' dans la Drôme.

Une chose est certaine : de nouvelles têtes devraient apparaître, puisque quatre des neuf secrétaires nationaux arrivent au bout des trois mandats que les règles internes du syndicat leur accordent. Nicolas Girod, actuel porte-parole, fait partie de ceux qui devraient en théorie quitter le secrétariat national à l'issue du vote des délégués nationaux qui se tiendra un mois après le congrès. L'éleveur jurassien espère cependant « rester au service du syndicat au niveau national », comme il le confie à Agra Presse. Il pourrait par exemple briguer un quatrième mandat en tant que suppléant, afin d'assurer un « tuilage » avec la nouvelle équipe. Pas question cependant de s'ériger en homme providentiel : « Sur la Pac, sur l'eau, sur la grippe aviaire, je ne peux pas me satisfaire de ce que nous avons obtenu. »

Comme la plupart des personnes interrogées, Nicolas Girod se refuse également à faire des pronostics quant au nom de la personne qui le remplacera. « L'élection d'une femme serait un signal important », glisse-t-il. Les noms des secrétaires nationales Laurence Marandola et Véronique Marchesseau font partie des plus fréquemment cités. La première se serait illustrée dans les négociations de la Pac par sa capacité à fédérer l'ensemble des filières, la seconde se serait imposée comme l'experte du syndicat sur les dossiers sociaux. Si l'une d'entre elles venait à être élue, elle deviendrait la seconde femme porte-parole du syndicat, après le mandat de Brigitte Allain entre 2003 et 2005.

## Incarnar l'opposition

Ce renouveau interviendra à quelques semaines d'écart de l'arrivée du nouveau président de la FNSEA, Arnaud Rousseau. Comment la Conf' peut-elle répondre par ces élections au retour d'un céréalier à la tête du syndicat majoritaire ? Nicolas Girod



« Par ses liens très clairs avec l'agroalimentaire et l'agriculture de ferme, Arnaud Rousseau renvoie une image plus nette de la FNSEA »

écarte toute « volonté de calcul par rapport à ce qui se passe en face (...) Je ne le connais pas personnellement, mais Arnaud Rousseau renvoie en tout cas une image plus nette de la FNSEA par ses liens très clairs avec l'agroalimentaire et l'agriculture de ferme. L'objectif pour nous restera de coller aux positions de notre réseau, et de fédérer. »

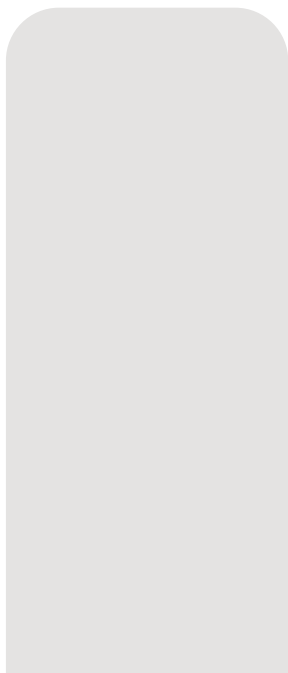
Quid des attaques de Christiane Lambert contre la Confédération paysanne lors du congrès de la FNSEA ? Elles « sont un aveu que nos interpellations sont pertinentes, et que nous avons réussi à donner de l'importance aux sujets du climat et de l'eau », balaye Nicolas Girod. Dans son discours de clôture, l'ex-présidente de la FNSEA avait invité le ministre de l'Agriculture à ne pas considérer les antennes de la Conf' « comme des syndicats représentatifs ». Des accusations « grossières venant d'un syndicat qui a usé longtemps de méthodes de manifestations violentes, entre incendies et dégradations de bâtiments publics, grâce auxquelles il a obtenu sa cogestion », réplique l'actuel porte-parole.

### Négociateur ou agir

Sur le fond, ce congrès de la Conf' devrait permettre aux adhérents de débattre de l'équilibre entre les négociations institutionnelles et les actions militantes sur le terrain. Comme le détaille le porte-parole régional breton Jean-Marc Thomas : « Sur la Pac ou la bio, la voie réformatrice a été inefficace, alors que nous sommes assez cruellement méprisés par le syndicat majoritaire jusque dans les chambres. Parallèlement, nous voyons dans les manifestations des adhérents plus jeunes qui ne sont pas violents, mais qui ont envie de plus de mobilisation face aux urgences environnementales. » « Le congrès de 2021 en Isère avait déjà confirmé l'approche exigeant plus de fermeté dans les mobilisations », observe de son côté le délégué des Deux-Sèvres Benoit Jaunet, qui a battu le rappel des troupes Saint-Soline.

En tant que syndicat, la Conf' ne pourra cependant jamais abandonner complètement le champ institutionnel, martèlent toutes les personnes interrogées. « Ce n'est qu'en conservant nos sièges dans les instances que nous pouvons rester informés et peser sur des décisions », reconnaît Vincent Paltera, citant les comités des espaces naturels et agricoles qui accordent les autorisations aux projets de construction. L'autre enjeu du congrès, analyse-t-il, sera d'ailleurs « de renforcer l'échelon régional du syndicat, qui est très important, mais très dur à faire vivre ». Une réflexion qui permettrait notamment de faciliter « les luttes contre des projets locaux, qui prennent beaucoup de temps et d'énergie ».

Si elles représentent un investissement, ces luttes locales ont l'avantage de rendre le syndicat visible, souligne Benoît Jaunet. « De nombreux confédérés sont venus de toute la France pour nous soutenir à Sainte-Soline, et nous observons déjà une augmentation des adhésions. Des jeunes, et même des irrigants, ou des gens qui n'ont pas cette culture collective, nous rejoignent parce qu'ils voient notre mobilisation sur l'eau ou la grippe aviaire. » Et les adhésions comme les soutiens vont à nouveau devenir un enjeu de taille pour le syndicat, rappelle Laurence Marandola. « Il s'agit de notre dernier congrès avant les élections aux chambres. Nous avons tenu notre ligne à la fois exigeante et non-violente, et les gens constatent cette dynamique. » **IL**



Collectif Nourrir

« Parler d'une seule voix sur des sujets aussi complexes que l'élevage »

Clotilde Bato et Mathieu Courgeau,  
co-présidents de Nourrir

## « L'installation, un sujet pour toutes nos organisations »

**Clotilde Bato, déléguée générale de Sol, et Mathieu Courgeau, éleveur et ancien président de Pour une autre Pac, sont devenus les nouveaux co-présidents du Collectif nourrir. Entretien à deux voix sur les moyens, la stratégie et les ambitions de cette nouvelle association rassemblant 54 organisations, qui comptent peser sur la loi d'orientation et d'avenir agricole (LOA) pour « accélérer la transition agricole et alimentaire ».**

► **Que s'est-il passé depuis le Salon de l'agriculture 2022, lors duquel vous aviez commencé à évoquer publiquement le nouveau collectif Nourrir ?**

**Clotilde Bato :** Pour rappel, Nourrir est issu de la fusion de la plateforme Pour une autre Pac avec le collectif interassociatif créé durant les Etats généraux de l'alimentation. Tout au long des douze derniers mois, nous avons continué à grandir, en ajoutant une dizaine d'organisations à celles de Pour une autre Pac pour atteindre 54 membres au total. Nous avons travaillé sur la gouvernance, avec cette co-présidence, et un comité de pilotage. On retrouve dans celui-ci les collègues historiques de Pour une autre Pac, avec les organisations environnementales et bien être animal (WWF, LPO, Greenpeace...), et les organisations paysannes (Confédérations paysanne, Civam, Terre de liens.). Le collège Solidarité internationale s'est aussi étoffé avec l'arrivée du CCFD-Terres solidaires et d'Action contre la faim. Des organisations comme le Réseau environnement santé et l'association Vrac ont enfin rejoint le collège des consommateurs, pour aller plus loin sur les sujets de santé et de précarité.

**Mathieu Courgeau :** Notre volonté est en tout cas de faire des propositions concrètes pour accélérer la transition alimentaire et agricole. Les épisodes de la vie publique ne doivent pas décaler le débat face aux urgences environnementales et sociales. Avec l'augmentation du nombre de membres, nous avons aussi organisé le travail différemment. Nous mettons à contribution les organisations membres pour porter des dossiers.

► **Comment ralliez-vous de nouvelles organisations au collectif ?**

**MC :** Les organisations viennent à nous facilement. Nous sentons que le collectif amène de l'espoir, de l'envie. Nous sommes très honnêtement plutôt le pied sur le frein plutôt que d'aller chercher des gens. Certains acteurs économiques, des syndicats de salariés, des acteurs de l'ESS voudraient nous rejoindre mais nous tem-





« Aurons-nous  
notre mot à dire  
sur ce qui ne sera  
pas soumis  
à l'Assemblée ? »

porisons. Nous voulons d'abord entamer une réflexion pour savoir jusqu'où nous pousserons l'agrandissement.

► **Cette nouvelle organisation élargie vous permettra-t-elle d'avoir plus de moyens ?**

**CB :** Par rapport à Pour une autre Pac, l'équipe a légèrement augmenté en atteignant 7 salariés. Notre financement repose principalement sur des fonds privés issus de fondations, à hauteur de 80 % environ, contre 20 % pour les cotisations. Nous sommes soutenus par des acteurs comme la European climate foundation ou la fondation Carasso, qui travaillent sur la transition alimentaire, le climat, et qui nous financent dans la durée sur du développement stratégique. Au total, notre budget a doublé pour passer de 300 000 à 600 000 € annuels.

► **Quelles seront les priorités du collectif ?**

**MC :** Notre dossier phare sera la LOA, avec un travail animé par SOL, l'association que préside Clotilde. Mais un groupe va aussi se pencher sur la Pac, avec un séminaire prévu à l'automne. Nous avons en plus un groupe de travail sur l'élevage. Nous avons publié récemment une note, et nous comptons l'approfondir, pour aller vers plus de concret, sans doute avec un cahier de propositions. Deux groupes commencent à plancher sur le revenu agricole et les échanges commerciaux. Et un dernier groupe est mobilisé autour de l'alimentation et de la précarité, animé par le Secours catholique.

► **Sur l'alimentation justement, un collectif d'organisations, dont certains de vos membres, a publié récemment une note sur la future stratégie alimentation et climat. Comment allez-vous coordonner ce type d'initiative ?**

**CB :** Nous nous complétons : le Réseau action climat, qui est à l'origine de cette note, a un vrai positionnement climat, là où le collectif Nourrir sera plus en lien avec les politiques agricoles. Dans la loi d'orientation agricole, ce sera donc plutôt Nourrir qui sera en avant. La force du collectif est en tout cas de parler d'une seule voix sur des sujets aussi complexes que l'élevage, en réunissant des organisations de solidarité internationales, des organisations paysannes, des organisations de protection de l'environnement.

**MC :** Sur l'installation, par exemple, nous avons passé un cap très positif. L'installation est devenue un sujet pour tout le monde, avec une prise de conscience de l'enjeu du renouvellement dans toutes nos organisations.

► **Pensez-vous que le débat sur la LOA aura véritablement lieu malgré les incertitudes politiques et les potentiels embouteillages parlementaires ?**

**CB :** Nous nous posons en tout cas la question de l'ambition de ce qui sera porté dans la loi, et surtout de ce qui sera porté dans le pacte. Aurons-nous notre mot à dire sur les éléments du Pacte qui ne sont pas soumis au vote de l'Assemblée ? De ce que nous pouvons observer actuellement, entre les concertations régionales et nationales, l'ensemble n'est pas très bien organisé. Nous attendons avec impatience la concertation nationale lancée par le ministère, mais nous aurons finalement seulement quinze jours pour répondre à un QCM...

► **Les chambres comme la FNSEA semblent beaucoup miser sur les discussions locales justement. Craignez-vous que votre dimension nationale vous empêche de peser sur les textes, faute d'ancrage local ?**

**CB :** Nous nous appuyons sur les membres qui ont des antennes partout en France, comme le réseau Impact, pour échanger sur ces discussions. Et de ce que nous

# FRANCE

**« On ne vote pas vraiment avec son porte-monnaie »**

voyons, les méthodologies sont très différentes d'une région à l'autre. Si les organisations environnementales n'ont pas été invitées dans toutes les régions, il faut reconnaître malgré tout que toutes les organisations travaillant sur la question de l'installation étaient présentes.

**MC** : Plus largement, nous n'avons pas pour l'heure la volonté de développer des collectifs au niveau régional. Mais cela fait partie des demandes que nous pouvons recevoir.

► **Comment êtes vous perçus par les pouvoirs publics ?**

**MC** : Nous avons rencontré Fesneau en juillet qui nous avait promis un rendez-vous mensuel. Nous trouvions cela très généreux, mais nous ne l'avons pas revu depuis, et beaucoup de demandes n'obtiennent plus de réponse. Nous continuons de tendre la main, mais elle n'est pas toujours saisie. Les événements des derniers mois, dont Sainte-Soline, montrent pourtant l'importance du dialogue.

**CB** : Nous avons par ailleurs rencontré le ministère de la Transition écologique sur la loi d'orientation, puisqu'il fait partie d'acteurs impliqués dans les concertations. Il siège dans les groupes de travail au niveau national et devrait rédiger un rapport pour l'agriculture. Nous n'avons en revanche pas encore rencontré les services du ministère de la Santé, mais c'est au programme.

► **Échangez-vous avec des décideurs politiques au-delà des formations proches de vos positions, comme les écologistes ou LFI ?**

**MC** : Le travail que nous menons sur la LOA nous prouve déjà que le sujet de l'installation est véritablement transpartisan, et dépasse les bords politiques. Il y a un intérêt supérieur, qui se retrouve dans tous les territoires.

**CB** : Dès le départ, un binôme constitué de la députée de la Nupes Marie Pochon et de l'élue Renaissance Sandrine Lefeur nous a par exemple permis d'accueillir des premiers débats au sein du parlement. Nous avons aussi eu des rendez-vous bilatéraux avec des députés issus des Républicains, comme Julien Dive.

► **D'après les sondages, le consommateur semble plutôt sensible aux enjeux de la transition agricole, en déclarant vouloir réduire sa consommation de viande ou en plébiscitant le bio. Pourtant, les achats ne suivent pas toujours. Comment votre collectif peut-il résoudre ce paradoxe ?**

**MC** : Certains de nos membres font de la sensibilisation des consommateurs, mais cela ne sera pas notre rôle. Le simple acte d'achat ne suffit pas pour transformer les modèles. C'est un levier qu'il faut remettre à son niveau : on ne vote pas vraiment avec son porte-monnaie, contrairement à ce que l'on peut entendre. L'essentiel du travail pour assurer la transformation des modèles doit donc se faire sur les politiques publiques, que ce soit pour la pac, les pesticides ou la restauration collective.

**Propos recueillis par Ivan Logvenoff**

Un caractère  
« d'intérêt général  
majeur »  
pour le stockage

# LOA : après la Bretagne, les propositions de l'Occitanie

**Le ministre de l'Agriculture a assisté le 17 avril aux conclusions de la concertation autour de la loi d'orientation et d'avenir (LOA) en Occitanie. Mesures marquantes: l'eau et la transmission.**

« **J**e retiens en particulier les propositions sur le parcours du cédant et sur le sujet de l'accès à l'eau qui ressort ici plus puissant qu'ailleurs », a déclaré le ministre de l'Agriculture le 17 avril à l'issue de la présentation du bilan de la concertation régionale Occitanie sur la future loi d'orientation et d'avenir agricole. Parmi les 16 propositions priorisées par les acteurs d'Occitanie réunis à côté de Toulouse, figure en effet « l'amélioration et la sensibilisation » des cédants potentiels via le Point accueil transmission (PAT) qui bénéficierait de moyens financiers et juridiques renforcés. « Si on veut que quelqu'un reprenne une exploitation, il faut s'occuper en amont de celui qui la cède avec des dispositifs fiscaux », reconnaît Marc Fesneau. Au sujet de l'eau, les acteurs agricoles d'Occitanie veulent « créer un plan de mobilisation de la ressource en eau par un mix de solutions ». Objectif : « sécuriser l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage, sécuriser les productions (...) et créer de la valeur ajoutée dans les territoires ». Pour ce faire, les contributeurs du rapport suggèrent notamment des mesures législatives conférant « aux ouvrages de stockage de l'eau un caractère d'intérêt général majeur » et facilitant « les procédures pour le stockage individuel de l'eau ».

## Fin des restitutions fin mai

« Nous attendons que nos propositions soient largement reprises au niveau national », a déclaré Denis Carretier, président de la chambre d'agriculture régionale d'Occitanie. Une région où l'agriculture et l'agroalimentaire constituent le secteur économique le plus important (167 000 emplois et 7 Md€ de CA) mais où « le revenu des agriculteurs est 30 % inférieur à celui des agriculteurs français », a-t-il souligné.

Les restitutions des concertations régionales s'achèveront fin mai afin que « le texte soit débattu à l'automne au Parlement », a indiqué Marc Fesneau, rappelant toutefois fermement qu'« il s'agira d'une loi d'orientation portant de grands principes, pas d'une loi trop bavarde ». Et de conclure : « Je ne veux pas tomber dans le piège d'une loi comme Egalim, avec 70 articles et 3 000 amendements ».

La Bretagne a déjà livré, la semaine dernière, les principales orientations de sa concertation, par la voix d'André Sergent, le président de la chambre d'agriculture de Bretagne. Il en est ressorti notamment l'idée d'un « droit à l'expérimentation » territorial, pour tester du portage de foncier, de l'échange de parcelles ou des politiques de gestion de l'eau.

**BB, MR**

Un questionnaire  
à remplir  
sur internet  
d'ici au 30 avril

# LOA : les Français consultés, Terre de liens sceptique

**Les Français sont invités à donner leur avis sur le projet LOA. Une consultation « de façade », selon Terre de liens qui appelle à « sortir d'une cogérance » entre Etat et syndicalisme majoritaire.**

**S**ouveraineté alimentaire, rémunération des agriculteurs, vivre ensemble, etc. : dans le cadre de l'élaboration du Pacte d'orientation et d'avenir agricoles, le ministère de l'Agriculture a lancé un questionnaire à destination du grand public, disponible jusqu'au 30 avril sur son site internet. Cela complète les travaux de concertation à l'échelle nationale, régionale et dans les établissements d'enseignement agricole, pour préparer ce Pacte ainsi qu'une loi d'orientation (LOA), explique un communiqué, ces textes étant prévus d'ici à l'été. Une question porte sur l'intérêt du « maintien d'une agriculture forte » (pour l'alimentation, la santé, les paysages, l'emploi, la biodiversité, etc.). Les Français sont interrogés sur les risques et opportunités du secteur (changement climatique, formation, place des agriculteurs dans la société, changements de mode de consommation, numérique, rémunération des agriculteurs...). « Qu'êtes-vous prêts à faire pour faciliter les installations et transitions ? », est-il demandé : payer un peu plus cher l'alimentation, augmenter la part de produits locaux, accepter une installation à 500 m de chez moi, flécher plus d'impôts vers l'agriculture, etc. Autre exemple de question : les ressorts face au changement climatique (recherche et innovation, agronomie, capacités d'investissement, formation, etc.).

### **Une consultation citoyenne « de façade »**

Dénonçant les « deux petites semaines » de consultation du public, le mouvement Terre de liens met en garde le gouvernement contre « une énième loi négociée en BtoB avec le syndicat majoritaire ». « Deux petites semaines, en plein cœur des vacances de Pâques, pour consulter les Français et les Françaises sur l'avenir de notre agriculture... Terre de Liens dénonce une consultation de façade et s'alarme plus généralement de l'absence de prise en compte des acteurs de la société civile dans les consultations », selon un communiqué publié le 19 avril.

Et d'appeler à « sortir d'une politique cogérée » entre l'Etat et le syndicalisme majoritaire. « Il est temps que le gouvernement assume ses véritables ambitions. Une loi faite avec et pour la société ou une énième loi négociée en BtoB avec le syndicat majoritaire », déclare la responsable de plaidoyer Astrid Bouchedor, citée dans le document. Pour illustrer son propos, Terre de liens met en avant les conclusions de la Cour des comptes dans son rapport le 12 avril sur la politique d'installation et de transmission. Les Sages y pointent une « inégale représentation des différents types d'agricultures » parmi les opérateurs chargés d'accompagner l'installation. **JCD**

# « Risque avéré » de sécheresse cet été dans plusieurs régions

**Malgré des pluies excédentaires en mars, le niveau des nappes phréatiques reste insuffisant, laissant craindre un risque de sécheresse dans une cinquantaine de départements, du Nord au Sud-Est en passant par le centre du pays.**

**Seules la Bretagne  
et la Nouvelle-  
Aquitaine ont vu  
des recharges  
« conséquentes »**

**L**es pluies de mars n'ont pas suffi à recharger les nappes phréatiques en France, dont 75 % restent à des niveaux modérément bas ou très bas, rendant « avéré » le risque de sécheresse estivale pour certaines régions, a annoncé le BRGM le 13 avril. Selon l'organisme public, une cinquantaine de départements métropolitains, notamment dans le nord, le centre et le sud-est du pays présentent un risque « très fort » de sécheresse « présageant d'un printemps et d'un été probablement tendus », et qui, en l'absence de pluies « très excédentaires » dans les prochaines semaines, devraient se traduire par des arrêtés de restriction d'eau.

En mars, où la France a connu, selon Météo-France, un excédent de précipitations de 40 % au niveau national par rapport aux normales, (avec des situations très hétérogènes selon les régions), seules les nappes de la Bretagne à la Nouvelle-Aquitaine ont bénéficié « d'épisodes conséquents de recharge ». Plusieurs autres, en Champagne, dans le couloir Rhône-Saône, le Roussillon ou en Provence/Côte-d'Azur, affichent toujours des « situations peu favorables » avec des niveaux qui restent très bas. Au sortir de l'hiver, « l'ensemble des nappes affiche des niveaux sous les normales et 75 % affichent des niveaux bas à très bas ». L'an dernier, au 1<sup>er</sup> avril, 58 % des niveaux étaient sous les normales ; l'été 2022 avait été marqué par une sécheresse historique.

## **Quatre villages privés d'eau potable**

Autre signe préoccupant : quatre villages des Pyrénées-Orientales sont privés d'eau potable depuis le 14 avril, leur forage ayant atteint un niveau trop bas à cause de la sécheresse, a appris l'AFP auprès de l'organisme local de gestion de l'eau. Les communes de Bouleternère, Corbère, Corbère-les-Cabanes et Saint-Michel-de-Llotes organisent donc des distributions d'eau en bouteille auprès de leurs 3 000 habitants. Situé à Bouleternère, le forage qui alimente ces villages « est au niveau le plus bas, à seulement 30 centimètres au-dessus de la pompe », a expliqué le président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable, Jean-Pierre Saurie. « Avant d'arriver au stade où on n'a plus d'eau du tout, on a préféré faire un branchement sur un forage agricole mais cette eau n'est pour l'instant pas buvable », a-t-il poursuivi. Après analyse, si cette eau n'est pas potable, les communes disposent de suffisamment de bouteilles « pour alimenter les habitants pendant dix jours » et elles se préparent à effectuer de nouvelles commandes, a assuré M. Saurie.

**MR, YG (avec AFP)**

**Controverse sur  
les matières  
premières  
des engrais  
organiques  
utilisables en bio**

## Engrais bio : la CJUE saisie pour clarifier la notion d'« élevage industriel »

**Dans** une décision du 12 avril, le Conseil d'État français demande à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de préciser la notion d'« élevage industriel » mentionnée dans le règlement n°2021/1165 fixant la liste des produits utilisables en agriculture biologique. Ce texte européen interdit l'utilisation en bio d'engrais organiques en « provenance d'élevages industriels », sans en préciser la définition. Dans le détail, la plus haute juridiction administrative pose deux questions à la CJUE. D'abord, la notion d'« élevage industriel » est-elle « équivalente à celle d'élevage hors sol » ? Et en cas de non-équivalence, quels critères permettent de qualifier un élevage d'industriel ?

Le verdict de la CJUE permettra au Conseil d'État de trancher un litige opposant depuis 2020 l'Afaia (fabricants de fertilisants organiques) et l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité). Dans son guide de lecture (point 192), l'organisme public considère comme industriels les élevages « en système caillebotis ou grilles intégral » et en cages. Autre condition fixée par l'Inao : qu'ils dépassent les seuils mentionnés dans la directive 2011/92/UE <sup>(1)</sup>.

L'Afaia conteste cette définition, estimant que la réglementation européenne vise les seuls élevages hors sol. Une notion là aussi non définie et reprise dans certaines traductions du règlement n°2021/1165 (versions danoise, néerlandaise, portugaise). Dans sa saisine, l'Afaia estime aussi que l'interprétation de l'Inao « est plus restrictive que celle qui prévaut dans d'autres États membres de l'Union européenne », ce qui risque de « créer des distorsions de concurrence importantes ».

**YG**

*(1) 85 000 places de poulets, 60 000 places de poules, 3 000 places de porcs charcutiers, 900 places de truies*

### EN BREF...

#### **Trimestre anti-inflation : les prix des produits concernés ont baissé de 5 %**

Chez les distributeurs qui se sont engagés dans le trimestre anti-inflation, les prix des produits concernés ont « baissé de 5 % en moyenne », a indiqué la Première ministre Élisabeth Borne à la presse à l'occasion d'un déplacement organisé dans un magasin de l'enseigne Système U en Eure-et-Loir, le 14 avril. « Sur certaines enseignes, comme Système U, c'est même 7 % », a-t-elle précisé. Le gouvernement a obtenu de la plupart des distributeurs, à l'exception de Leclerc, qu'ils garantissent les prix « les plus bas possible » sur un certain nombre de produits. « Avec cet engagement des distributeurs à rogner sur leurs marges pour protéger le pouvoir d'achat, on a pu éviter (une) flambée des prix de l'alimentation et des produits d'hygiène », déclare la locataire de Matignon. L'inflation des prix des produits alimentaires, établie à 15,9 % sur un an selon les données consolidées de l'Insee, est de 1,8 % entre février et mars. Le dispositif de trimestre anti-inflation doit se poursuivre jusqu'au 15 juin. D'ici là, le gouvernement incite les industriels et les distributeurs à renégocier.



## Pac 2023 : la FNSEA craint l'exclusion de certains profils, notamment en société

À l'occasion d'une conférence de presse le 13 avril, le nouveau président de la FNSEA Arnaud Rousseau a fait part de sa crainte de voir exclus certains profils d'agriculteurs du bénéfice des aides Pac pour la nouvelle programmation 2023-2027. « Dans la définition des ayants droit qui fait partie du nouveau cadre, nous avons découvert il y a quelques jours des cas d'exclusion qui pour certains ne sont absolument pas acceptables », a-t-il déclaré. Trois types d'agriculteurs seraient en risque : des exploitants salariés de leur SCEA et actionnaires minoritaires en deçà de 40 %, qui représenteraient environ 1 500 dossiers ; ceux pratiquant l'assolement en commun à travers de sociétés en participation (SEP), qui concerneraient « 300 à 400 dossiers » ; et enfin des cas plus rares mais sensibles d'exploitations en indivision (héritage). Selon le nouveau patron de la FNSEA, « l'administration a travaillé d'arrache-pied pour mettre en place le système de monitoring [...] mais nous n'accepterons pas que certains agriculteurs soient exclus pour des histoires de tarage informatique. » Les discussions sont en cours avec le ministère, en vue de la parution des derniers textes réglementaires d'application de la nouvelle Pac.

### EN BREF...

#### Incendies en Pyrénées Orientales : la déprise viticole pointée du doigt

Maîtrisé dans la nuit du 16 au 17 avril, l'incendie qui s'est étalé sur 930 hectares dans les Pyrénées orientales a touché des surfaces de vignes dans les coteaux de l'AOP Banuyls et de l'IGP Collioure, confirment plusieurs sources à Agra Presse, sans avoir encore d'estimation précise concernant la surface concernée. « En se propageant, le feu peut entraîner des dessèchements et défoliations, mais les dégâts les plus importants viennent des produits pulvérisés par les Canadair », observe Jérôme Thiery, responsable viticulture de la chambre départementale d'agriculture. Le service d'incendies du département (Sdis66) confirme que le feu est « inhabituel », non par sa taille mais par la saison. « Il n'a pas plu ici depuis plusieurs mois, la garrigue est devenue un combustible facile. » À l'inverse, même si le feu peut les « sauter », « les vignes sont un bon pare-feu », rappelle-t-on. Alors que le département a perdu plus de 20 000 ha de vignes depuis les années 1990, cette déprise pourrait donc, selon Jérôme Thiery, avoir facilité l'incendie. « Nous avons les rendements les plus faibles de France, et les sécheresses s'enchaînent. Parallèlement, les coûts de production augmentent face à la réglementation et le marché ne suit pas : le taux de reprise des exploitations est très faible. » Principales solutions selon lui pour conserver les vignes existantes : « Améliorer la valorisation des produits, faciliter l'accès à l'eau, et trouver des solutions de baisse de coûts. »

# FRANCE

« Les échéances  
se rapprochent  
désormais  
dangereusement »

## **Zéro artificialisation nette : le Sénat met la pression sur le gouvernement**

Le Sénat presse le gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le texte visant à faciliter pour les communes la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette des sols » (Zan) en 2050, prévu dans la loi Climat, avec une étape d'ici 2030. Jean-Baptiste Blanc (LR) et Valérie Létard (centriste), qui portent la PPL sénatoriale, assurent ne pas vouloir revenir sur les objectifs du Zan. Mais le texte adopté en première lecture par les sénateurs il y a un mois propose une série d'adaptations pour « répondre aux difficultés » de terrain. « Le gouvernement continue de tergiverser alors que ces échéances se rapprochent désormais dangereusement et que l'inquiétude et la colère montent chez les élus locaux », a déploré le Sénat le 15 avril dans un communiqué. Le gouvernement a déclenché la procédure accélérée sur le texte du Sénat. Mais, à l'issue de son passage dans l'hémicycle, le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu a estimé que les dispositions adoptées par le Sénat ouvraient « trop largement la porte » à l'artificialisation. Il s'est montré sceptique sur la possibilité d'un accord entre députés et sénateurs. La Haute Assemblée souhaite que la discussion parlementaire « aboutisse avant l'été ».

## **Enseignement : tribune d'étudiants agronomes en soutien des Soulèvements de la Terre**

Dans une tribune diffusée par Mediapart, des ingénieurs et étudiants agronomes appellent le gouvernement à « engager de façon concrète et rapide la révolution agricole ». Ils se disent pour les Soulèvements de la Terre, mouvement écologiste menacé de dissolution par le ministère de l'Intérieur. Justifiant la manifestation du 25 mars à Sainte-Soline contre les retenues d'eau, les signataires veulent « dénoncer avant tout une série de choix politiques qui visent à promouvoir une agriculture destructrice du vivant ». Et d'appeler à « un réel changement de paradigme technico-économique ». Leur ambition : « Promouvoir davantage de pratiques agroécologiques et pousser dans le sens de vrais changements : profonds, sociétaux, indispensables. » Cette tribune rappelle la prise de parole d'étudiants d'AgroParisTech à leur remise des diplômes 2022, critiquant une formation « qui pousse globalement à participer aux ravages sociaux et écologiques en cours ».

VU DE BRUXELLES

## D'un extrême à l'autre

Pendant plusieurs années, la réserve de crise agricole était quasiment impossible à mobiliser. La faute à un dispositif législatif complexe qui demandait la validation des États membres et du Parlement européen mais aussi au fait que les fonds étaient, en réalité, directement ponctionnés sur les paiements directs des agriculteurs. Avec la réforme de la Pac, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, l'activation de cette réserve, désormais seulement appelée « agricole », a été largement simplifiée. Et les fonds proviennent désormais des « marges » du budget de la Pac. Résultat : fin avril, près de la moitié des 450 millions d'euros disponibles a déjà été consommée. Quelque 17 M€ avaient été octroyés fin 2022 à la Pologne pour l'aider face à la grippe aviaire, 27 M€ ont été distribués à l'Italie, 56 M€ sont allés en mars à la Pologne, la Bulgarie et la Roumanie pour soutenir les agriculteurs confrontés à l'afflux de produits ukrainiens et désormais 100 M€ supplémentaires vont être débloqués en faveur de ces trois pays ainsi que de la Hongrie et de la Slovaquie. Aujourd'hui, les États membres considèrent cette réserve comme acquise, et estiment pouvoir piocher dedans dès qu'ils en ont besoin. Beaucoup considèrent désormais, qu'une partie des fonds leur revient de droit – sur la base d'une répartition similaire à celle qui s'applique au budget de la Pac.

► **Agra Europe**

# Conseil Agriculture : les importations ukrainiennes s'invitent

La réunion des ministres de l'Agriculture de l'UE le 25 avril à Luxembourg devait, pour une fois, se résumer à faire le tour de quelques dossiers froids (séquestration du carbone, avancées de la mise en œuvre de la nouvelle Pac, bioéconomie, agents de lutte biologique) mais la situation sur les marchés agricoles – et plus précisément la question des importations de produits agricoles en provenance d'Ukraine – s'est de nouveau invitée à l'agenda. D'autres sujets, la proposition de révision de la directive européenne sur le miel, le règlement sur l'utilisation durable des pesticides ou les PFAS dans l'alimentation, sont au menu.

### • Importations ukrainiennes en question

Les décisions unilatérales prises par plusieurs États membres limitrophes de l'Ukraine pour limiter temporairement l'afflux de produits agricoles ukrainiens et la réponse apportée par la Commission européenne (nouvelle enveloppe d'aide d'urgence de 100 millions d'euros et clause de sauvegarde spéciale activée dans le cadre de la libéralisation des échanges avec l'Ukraine) seront au centre des discussions des ministres de l'Agriculture des vingt-sept. Plusieurs délégations (notamment l'Espagne, la Finlande ou la Lituanie) ont déjà exprimé des critiques envers les décisions prises par les pays d'Europe centrale concernés.

### • Lait : crise dans les États baltes

La Lituanie et la Lettonie vont, elles, une nouvelle fois solliciter une aide de l'UE pour leur secteur laitier. Déjà fin mars, ces deux pays avaient demandé la libération d'une partie de la réserve agricole pour soutenir leurs producteurs qui font face à une envolée de leurs coûts de production et un effondrement des prix payés aux producteurs. Mais la Commission européenne avait estimé que la baisse des prix était un retour à la normale après des mois de hausse. Pour ces pays, il est pourtant « de la plus haute importance d'empêcher des effets négatifs irréversibles pour le secteur laitier dans la région, ainsi qu'une propagation de la crise dans d'autres États membres, en particulier les pays voisins, où il y a déjà des signes inquiétants ».

## Tableau de bord en ligne

### • Séquestration du carbone : l'agriculture veut faire valoir ses arguments

Même si ce sont leurs confrères en charge de l'Environnement qui ont la main sur le dossier, les ministres de l'Agriculture de l'UE auront un échange sur la proposition de règlement de la Commission européenne établissant un cadre de certification relatif aux absorptions de carbone. Pour les ministres de l'Agriculture, les futures mesures devront être volontaires et surtout inclure la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et non pas seulement les absorptions. Le texte reste à ce stade relativement flou sur le sujet. Les détails du dispositif ne seront connus qu'à l'issue des travaux d'un groupe de 70 experts chargés d'élaborer des méthodes de certification pour les différents types d'activités d'absorption du carbone dont la première réunion s'est tenu début mars.

### • Pac : état des lieux après 4 mois

Quatre mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle Pac, les ministres de l'UE feront le point avec la Commission européenne sur l'état d'avancement des plans stratégiques. Lors de la réunion du comité spécial agriculture, le 18 avril, les experts des États membres ont déjà souligné la nécessité pour la Commission européenne de faire preuve de souplesse dans l'approbation des modifications aux plans. Certains ont aussi déploré que l'objectif de simplification de la réforme n'avait pas été atteint. Enfin, plusieurs délégations ont aussi fait état des défis qu'ils rencontraient dans la mise en œuvre des aspects environnementaux de la réforme et en particulier des éco-régimes. La Commission européenne vient de lancer un tableau de bord en ligne accessible à tous afin de suivre les progrès réalisés par chaque État membre dans la mise en œuvre des objectifs qu'ils se sont fixés.

### • Miel : révision de la directive

La Commission européenne devait présenter le 21 avril sa révision de la directive sur le miel comprenant notamment un renforcement de l'étiquetage de l'origine des mélanges de miels. Une proposition qui devrait répondre en partie aux inquiétudes de la Slovaquie qui alertera une fois encore la Commission européenne sur les fraudes dans le secteur. Un récent rapport du centre commun de recherche de l'UE montre que 46 % des miels importés dans l'UE seraient adultérés principalement par l'ajout illégal de sirops de sucre. Pour la Slovaquie, à Bruxelles de tenir compte des conclusions de ce rapport et proposer rapidement des solutions face aux problèmes identifiés (augmentation de la traçabilité, établissement d'un centre de référence, actions coordonnées entre les États membres).

### • Pesticides : nouvelle offensive

La Commission européenne n'a pas encore finalisé l'évaluation d'impact complémentaire du règlement sur l'utilisation durable des pesticides que les ministres de l'Agriculture des Vingt-sept lui ont réclamé d'ici au mois de juin, que plusieurs États membres (Bulgarie, Hongrie, République tchèque, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie) vont encore dénoncer les propositions de Bruxelles. Leur angle d'attaque cette fois : le risque que l'UE ne puisse plus maintenir « un statut phytosanitaire adéquat » (éradication des maladies, respect des obligations internationales...).

### • Biocontrôle : les défis du secteur

La Commission présentera les résultats de sa récente étude concernant le développement potentiel des agents de lutte biologique invertébrés dans l'UE. Des produits d'autant plus nécessaires que l'UE est en train de se fixer des objectifs ambitieux en matière de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires les plus dangereux.

- **PFAS : abaisser les seuils**

Le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas et la République tchèque demanderont à la Commission européenne d'être aussi ambitieuse que possible en abaissant les niveaux maximaux existants et en fixant de nouveaux niveaux maximaux pour les PFAS dans les denrées alimentaires. « L'exposition humaine aux PFAS se fait principalement par la nourriture et l'eau potable », soulignent ces délégations dans une note.

- **Bioéconomie : des conclusions adoptées**

Enfin, les ministres des Vingt-sept adopteront leurs conclusions sur les apports de la bioéconomie. Le texte souligne sur la nécessité de renforcer la transition vers des énergies propres et renouvelables, des matériaux durables exempts de combustibles fossiles et une alimentation durable, résiliente et équitable, et sur le rôle que cette bioéconomie peut jouer dans le développement des zones rurales européennes. **AG**

## Risques climatiques extrêmes : une **Pac encore trop en « silos »**

**Face** aux événements climatiques extrêmes, les outils assurantiels de la Pac sont trop faiblement dotés et les synergies entre les différentes mesures d'adaptation restent à démontrer, estime le département d'analyse du Parlement européen dans une étude qui sera présentée le 25 avril aux eurodéputés de la commission de l'Agriculture. L'étude montre que le taux de souscription à l'assurance par les agriculteurs varie dans l'UE de 5 % à 75 %, ce qui peut s'expliquer en partie par la faible disponibilité d'aide publique en la matière. Par conséquent, davantage d'efforts devraient être déployés pour soutenir le déploiement d'outils de gestion des risques. Cependant, préviennent les auteurs, il est aussi important de veiller à ce que le soutien aux régimes d'assurance ne devienne pas le principal outil de gestion des risques, car il s'agit d'une mesure de soutien à la reprise après un événement climatique défavorable qui ne doit pas occulter la mise en œuvre de mesures de prévention et de préparation au niveau de l'exploitation.

Afin d'améliorer la résilience des systèmes agricoles de l'UE face aux phénomènes climatiques graves, des approches systémiques au niveau des exploitations devraient donc être encouragées de même que les synergies entre politiques de gestion de l'eau, politiques agricoles et politiques climatiques qui restent à ce jour limitées. Actuellement, il reste difficile d'évaluer si les instruments les plus promus par les États membres dans leurs plans stratégiques nationaux (éco-régimes, mesures agro-environnementales, aides à l'investissement) ont été conçus de manière holistique, en les reliant entre elles au sein de chaque Plan. « Force est de constater que les interventions en faveur de l'adaptation au changement climatique soutiennent généralement des pratiques uniques (« 1 pratique = 1 paiement »), ce qui ne permet généralement pas des changements de paradigme ambitieux », soulignent les services du Parlement européen. Par exemple, la plupart des États membres ont conçu des éco-régimes dans lesquels la mise en œuvre d'une pratique dans l'exploitation se traduit par un paiement unique, selon un système classique de seuils à respecter. **AG**

# Agriculture bas-carbone : le Parlement européen favorable à une définition large

**Les mesures** de soutien à l'agriculture bas-carbone devront rester volontaires et aller au-delà de la seule séquestration de carbone dans les sols, estime le Parlement européen qui a adopté le 18 avril, à une courte majorité (323 voix contre 257 et 59 abstentions), son avis sur la communication de la Commission européenne sur les cycles du carbone durable. Cette position préparée par l'eurodéputé autrichien Alexander Bernhuber (démocrate-chrétien) demande à la Commission d'élargir sa définition des pratiques « d'agriculture carbonée » aux mesures d'atténuation au sein même des exploitations, en plus des mesures de séquestration dans les champs.

Les eurodéputés souhaitent aussi que la Commission européenne garantisse la disponibilité de données vérifiées sur les émissions et les absorptions au niveau des exploitations agricoles bien avant 2026, afin de les utiliser notamment dans le cadre de la prochaine réforme de la Pac. Et l'avis du Parlement demande l'intégration de ces pratiques « bas-carbone » dans les prochains plans stratégiques nationaux « conformément aux évaluations et aux besoins des États membres, afin de veiller à ce que les conditions naturelles locales et autres circonstances soient dûment prises en compte ». Une proposition que rejettent les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) qui estiment que d'autres sources de financement doivent être sollicitées telles que le système d'échange de quotas d'émission de l'UE et les fonds d'autres programmes de l'UE (LIFE, fonds de cohésion, Horizon Europe...)

La Commission européenne a aussi présenté fin 2022 une proposition de règlement établissant un cadre de certification relatif aux absorptions de carbone qui commence à être discuté dans les institutions européennes. Mais les détails du dispositif ne seront réellement connus qu'à l'issue des travaux d'un groupe de 70 experts chargés d'élaborer des méthodes de certification pour les différents types d'activités d'absorption du carbone dont la première réunion s'est tenu début mars. **AG**

## EN BREF...

### **Biodiversité : les Verts au Parlement tentent de sauver les propositions de Bruxelles**

Le groupe des Verts au Parlement européen lance une pétition appelant à défendre les propositions de la Commission européenne sur la protection de la nature actuellement fortement remises en cause. La démocrate-chrétienne Anne Sander en charge de préparer l'avis de la commission de l'Agriculture du Parlement européen plaide, par exemple, pour que les questions de sécurité alimentaire, d'utilisation des terres et de leur productivité soient remises au centre des débats. Une position que critiquent vivement les Verts : « Les conservateurs affirment que la protection de la nature menacerait notre production alimentaire. Ils veulent nous faire croire que des lois plus strictes pour protéger la nature et le climat feront monter les prix des denrées alimentaires et que les agriculteurs cesseront leurs activités. C'est complètement absurde. Nous produisons plus qu'assez de nourriture pour nous nourrir ». Au contraire, claquent-ils, « sans nature, il n'y a pas de nourriture ».



Des revenus  
alloués au budget  
général de l'UE

## Climat : le Parlement européen valide la taxe carbone et le règlement sur la déforestation importée

Le Parlement européen a adopté, le 18 avril, cinq des textes du plan climat de l'UE, dont la réforme du marché carbone et le mécanisme d'ajustement aux frontières de l'UE. Le lendemain, c'est le règlement visant à lutter contre la déforestation importée qui a reçu le feu vert des eurodéputés. Des accords sur ces différents règlements avaient été trouvés fin 2022 entre les institutions européennes.

Le mécanisme d'ajustement carbone (adopté par 487 voix contre 81 et 75 abstentions), aussi appelé taxe carbone, s'appliquera au fer et à l'acier, à l'aluminium, au ciment, à l'électricité, à l'hydrogène, et aux engrais. Une période-test commencera en octobre 2023, durant laquelle les entreprises importatrices devront seulement collecter des données. Puis, le dispositif montera en puissance entre 2026 et 2034 – au fur et à mesure que les quotas d'émission gratuits alloués aux industriels européens seront supprimés. Les importateurs devront alors déclarer les émissions liées au processus de production, et si celles-ci dépassent le standard européen, acquérir un certificat d'émission au prix du carbone dans l'UE. Les revenus attendus, qui pourraient dépasser 14 milliards d'euros annuels, alimenteront le budget général de l'UE. Le règlement sur la déforestation importée prévoit, lui, d'interdire aux entreprises l'importation d'huile de palme, de viande bovine, de soja, de café, de cacao, de bois et de caoutchouc, ainsi que de plusieurs de leurs produits dérivés (chocolat, papier imprimé, charbon de bois, certains dérivés à base d'huile de palme...), s'ils sont issus de terres ayant été déboisées après le 31 décembre 2020. Il s'appliquera 18 mois après son entrée en vigueur. Les pays tiers vont être classés en fonction d'un niveau de risque lié à la déforestation et à la dégradation des forêts (faible, standard ou élevé). Chaque catégorie de risque déterminera le niveau des obligations de contrôle imposées aux opérateurs.

Ces textes doivent désormais être officiellement approuvés par le Conseil de l'UE. **AG**

### EN BREF...

#### Sols : la Commission européenne lance un «manifeste»

La Commission européenne a lancé le 18 avril un « manifeste » pour les sols qu'elle invite les parties prenantes à signer pour soutenir les objectifs de l'UE en matière de restauration de la santé des sols et rejoindre un réseau européen de partage de données. Dans le cadre de sa « mission sol », lancée en 2021, la Commission européenne a fixé l'objectif de créer 100 « laboratoires vivants » – des lieux d'expérimentation de terrain : parcs publics, sites industriels, forêt et fermes – et sites de démonstration de bonnes pratiques adaptées aux besoins locaux. « Quelque 23 États membres ont déjà lancé des initiatives dans le cadre de cette mission et 18 États membres ont inclus celle-ci dans leurs plans stratégiques de la Pac », a souligné le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski lors de l'événement de lancement de ce manifeste. Après avoir adopté une stratégie en 2022, la Commission européenne devrait présenter en juin une proposition de règlement contraignant sur les sols afin de leur accorder le même niveau de protection que celui qui existe pour l'eau, l'environnement ou l'air dans l'UE.

## IG : les eurodéputés finalisent leur position

**Les eurodéputés** de la commission de l'Agriculture du Parlement européen (Comagri) ont adopté à l'unanimité, le 20 avril, leur position sur la proposition de réforme de la politique des indications géographiques (IG). Comme cela avait été négocié en amont, ils veulent limiter les tâches confiées à l'Office de l'UE pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Le président de la Comagri, Norbert Lins a salué « *la machine à trouver d'excellents compromis* » qu'est le rapporteur du texte, l'Italien Paolo De Castro (social-démocrate). Le projet de position, qui devrait être validé par un vote en plénière le 31 mai, insiste sur les mesures à prendre pour protéger les IG contenues dans les aliments transformés et pour lutter contre l'utilisation abusive des noms d'IG en ligne. Une tâche confiée à l'EUIPO chargé de mettre en place un système d'alerte surveillant l'enregistrement des noms de domaine. Par contre, l'Office n'hériterait pas, contrairement à ce que propose la Commission européenne, d'un rôle renforcé dans l'administration du système des IG. Celle-ci resterait entre les mains de « la Commission européenne, avec son expertise agricole unique ». De plus, afin de supprimer les formalités administratives pour les producteurs, les députés proposent de réduire le délai dont dispose la Commission pour enregistrer une nouvelle IG de six à cinq mois, et de limiter la période de prolongation à un maximum de trois mois, et uniquement dans des cas dûment justifiés. Enfin, les parlementaires souhaitent conserver certaines dispositions spécifiques aux IG viticoles dans l'OCM unique de la Pac : l'étiquetage, les principes généraux de protection, les homonymes, les relations avec les marques ou encore la durabilité. Un vote salué par la Fédération européenne des vins d'origine (Efov) pour qui celui-ci « sauvegarde et renforce le système d'IG de l'UE car il n'externalise pas la gestion des cahiers des charges à l'EUIPO, accroît la protection accordée aux IG en ce qui concerne leur utilisation en tant qu'ingrédients et en ligne et maintient les spécificités du secteur vitivinicole ».

**AG**

### EN BREF...

#### **Bio : 15 % des surfaces de l'UE en 2028 si les engagements sont respectés**

Si les États membres respectent leurs engagements pris dans leurs plans stratégiques nationaux de la Pac, la superficie en agriculture biologique de l'UE devrait atteindre 15 % des surfaces agricoles d'ici 2028, conclut une analyse menée par l'Institut d'économie agricole de Thünen (Allemagne), dans le cadre du projet de recherche financé par l'UE Organics target 4EU. Cela constitue encore un écart important avec l'objectif européen fixé par la stratégie De la ferme à la table de 25 % de surfaces bio d'ici 2030, préviennent les auteurs. Mais, « pour la première fois, tous les États membres fourniront un soutien financier pour la conversion et le maintien en agriculture biologique, et tous les États membres se sont fixés soit dans leurs plans stratégiques, soit dans leurs plans d'action nationaux pour l'agriculture bio », se félicitent-ils. Les surfaces bio soutenues dans l'UE pourraient passer de 8,5 Mha en 2018 à 16,4 Mha en 2028, soit un quasi-doublement. Les dépenses en faveur du bio passeraient sur la même période de 1,8 à 3,3 milliards d'euros. Ramenées à l'hectare, les aides s'élèveraient à 203 € (contre 213 € en 2018).

### **Nette augmentation des exportations agroalimentaires de l'UE en 2022**

En raison de l'envolée des prix mondiaux en 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine, les exportations agroalimentaires de l'UE ont atteint au cours de l'année 229,8 Md€, soit une hausse de 16 % par rapport à 2021, indique la Commission européenne dans son dernier bulletin mensuel publié le 13 avril. Le Royaume-Uni reste, de loin, la première destination avec un total exporté de 47,8 Md€ (+14 %). La plus forte augmentation en 2022 vers le Royaume-Uni a été enregistrée pour les préparations céréalières et produits de la meunerie (+ 1,1 Md€ en glissement annuel). Les exportations de l'UE vers les États-Unis (seconde destination privilégiée) ont atteint 28,9 Md€ soit une hausse de 18 %. Les principaux produits destinés au marché américain sont le vin et les produits à base de vin (5 Md€, +11 %), les spiritueux et liqueurs (3,8 Md€, +16 %) et les préparations de céréales et produits de la meunerie (2,7 Md€, +38 %). En 2022, les céréales ont été les produits alimentaires de base les plus exportés avec 16,9 Md€ en particulier vers les pays en développement, à savoir l'Algérie (4,9 Mt), le Maroc (4,1 Mt), l'Égypte (2,9 Mt) et le Nigeria (2,5 Mt).

### **Sécurité alimentaire : les pistes de l'OMC, de la FAO et de la Banque mondiale**

Pour inverser la tendance à une aggravation de l'insécurité alimentaire à l'échelle du globe dans un contexte d'envolée des prix alimentaires, l'OMC, la FAO et la Banque mondiale ont appelé dans un nouveau rapport publié le 13 avril, les pays du G20 à renforcer la résilience des marchés mondiaux de l'alimentation et de l'agriculture, notamment en réduisant les distorsions au commerce et en améliorant la concurrence. Les auteurs soulignent également l'importance pour les pays vulnérables de disposer de marges de manœuvre budgétaire suffisante pour continuer à financer les importations des principales denrées alimentaires de base. Une disposition qui vise à protéger les populations des effets de la flambée des prix alimentaires. Des efforts doivent également être déployés dans les pays en développement pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des engrais, par exemple en investissant dans des projets de cartographie des sols, et en réduisant la dépendance aux engrais minéraux, indiquent les agences internationales. Les pays du G20 sont également invités à prendre d'autres mesures visant à développer la productivité agricole de manière durable par une meilleure disponibilité des services de vulgarisation et de conseil, en investissant dans la recherche et en améliorant les infrastructures dans les zones rurales.

Emmanuel Besnier, p.-d.g. de Lactalis

# « Il y a un problème d'attractivité du métier d'éleveur »



Lactalis

**« Nous sommes rentrés dans les deux plus grandes AOP italiennes et mondiales »**

À l'occasion de la présentation des chiffres annuels du groupe en Italie, le président-directeur général de Lactalis, Emmanuel Besnier, a répondu aux questions d'Agra Presse. Discret dans les médias, il revient notamment sur la stratégie de Lactalis en Italie, à un moment où la collecte laitière italienne progresse, contrairement à celle des éleveurs français. Il s'exprime plus largement sur la conjoncture laitière, en particulier la décapitalisation, insistant sur le besoin d'attractivité du métier pour maintenir la collecte.

► **Lactalis est un groupe connu pour sa discrétion, mais vous avez changé de stratégie de communication ces dernières années. Pourquoi cette volonté d'ouverture ?**  
Il y avait un besoin d'expliquer nos métiers, ce que nous faisons et qui nous sommes. Nous avons eu une croissance importante ces dernières années. Nous nous sommes rendu compte de l'importance que nous avons dans la filière. Après les événements des années 2016-2017, nous avons décidé d'expliquer ce qu'est le groupe.

► **Le groupe est leader sur le marché des produits laitiers en Italie. Est-ce une position difficile lorsqu'on est un groupe étranger ?**

Nous sommes présents depuis les années 1980 en Italie. Cela a commencé par une petite implantation, puis nous avons repris une fromagerie au début des années 2000. Il y a eu une progression constante pour finir leader du marché.

Le groupe Lactalis est d'abord un groupe fromager et l'autre pays du fromage c'est l'Italie. Nous avons toujours été intéressés par ses fromages et la possibilité de les diffuser en Europe et dans le monde entier.

Il y a une très grande proximité entre la France et l'Italie. Nous n'avons pas rencontré de problème particulier pour fonctionner en Italie. Il y a une proximité dans la culture, dans les produits, dans la façon de travailler, donc cela s'est fait naturellement et très bien.

► **Même au moment du rachat de Parmalat en 2011 auquel le gouvernement italien avait tenté de s'opposer ?**

Au moment de Parmalat, il y a eu un sujet politique (ndlr, Nicolas Sarkozy était alors en visite dans le pays). Il y a eu aussi une accumulation de rachats d'entreprises italiennes par des Français qui avait un peu créé l'émoi en Italie. Mais, globalement, l'intégration derrière s'est bien faite.

► **Vous avez récemment opéré d'importantes acquisitions dans les fromages AOP,**

« L'Italie est de moins en moins déficitaire et donc les pays d'Europe exportent moins »

**avec Nuova Castelli en 2019 puis Ambrosi en 2022. Cela marque-t-il une nouvelle étape dans votre stratégie italienne ?**

Nous étions déjà un peu présents dans les AOP, avec le gorgonzola et le taleggio. Nous sommes très forts dans les AOP en France. Les AOP italiennes sont encore plus importantes en termes de volumes (la production de Grana Padano avoisine 200 000 tonnes, soit l'équivalent de la totalité de la production des 46 fromages AOP français, ndlr). À côté, nous sommes des petits. Nous n'étions pas présents dans les deux grandes AOP italiennes que sont le Parmigiano Reggiano et le Grana Padano. Avec Nuova Castelli, nous sommes rentrés dans les deux plus grandes AOP italiennes et mondiales. C'est un nouveau métier pour nous.

► **Cela fait de vous à la fois un acteur important dans le Parmigiano Reggiano AOP, par exemple, mais aussi sur son alternative non AOP qu'on appelle parfois le « faux parmesan ». Comment conjuguer défense des AOP et réponse à la demande sur un marché porteur ?**

Ce que nous défendons, est qu'il y a à la fois des produits d'exception avec des cahiers des charges, attachés à une région, et à des prix beaucoup plus élevés et, à côté, il y a des produits différents qui sont des produits plus quotidiens et qui représentent la grande partie de la consommation de fromage aujourd'hui.

► **La production laitière de l'Italie a progressé de 10 % depuis 2015 et la fin des quotas laitiers. La dynamique de la collecte italienne est-elle une concurrence directe pour la production française ?**

Dans nos métiers, le lait se transforme dans le pays où il est produit. La France était plutôt un pays exportateur, tandis que l'Italie était plutôt un pays déficitaire en lait. L'Italie est de moins en moins déficitaire et donc les pays d'Europe qui se trouvent autour de l'Italie exportent de moins en moins vers l'Italie. C'est le cas de la France, c'est le cas de l'Allemagne, c'est le cas de tous les pays qui permettaient à l'Italie de combler son manque de lait.

► **La solidité de Lactalis à l'étranger peut-elle être un atout pour la filière française ?**

Avoir une entreprise forte permet de maintenir et de valoriser la filière. Nous essayons en France et dans tous les pays où nous sommes présents de pousser les filières.

► **La collecte laitière française est relativement stable et la balance commerciale française s'érode. Comment redynamiser les exportations françaises ?**

La collecte française était plutôt stable, elle est en légère baisse cette année. Ce sont les entreprises qui doivent pousser les filières. Nous avons toujours défendu une filière forte en France et une filière d'exportation, avec ce que cela implique comme besoin de compétitivité par rapport aux pays qui nous entourent. Il faut être compétitif à tous les niveaux de la filière.

► **Ce qui veut dire des exploitations plus grandes ?**

Il y a plusieurs modèles. La France est plutôt sur un modèle d'agriculture familiale avec souvent de plus petites fermes que dans le reste de l'Europe. Il y a un problème de productivité et d'attractivité du métier d'éleveur laitier. Une taille un peu plus grande des exploitations est une des réponses mais ce n'est pas la seule. Cela permet d'amortir un certain nombre d'investissements comme un robot de traite pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du métier.

« La taille des exploitations n'est pas la seule réponse »

► **La France peut-elle être au rendez-vous pour répondre à la croissance de la demande mondiale en produits laitiers ?**

La croissance mondiale est continue, de 2 à 3 % par an. Les produits laitiers continuent d'être plébiscités par les consommateurs. L'Europe est plutôt sur une stabilité de la collecte laitière, et l'Amérique et les pays émergents augmentent fortement.

La France et l'Europe ont tous les atouts pour continuer à suivre le développement du marché mondial. Les conditions de production de lait en France et en Europe sont celles qui respectent le plus l'environnement et le bien-être animal. L'Europe, et la France en particulier, sont en avance sur ces sujets. Nous travaillons avec nos filières pour améliorer le bilan écologique de la production laitière. Ce serait plus profitable, pour la planète notamment, de pousser la production laitière là où elle est la plus respectueuse des normes environnementales et là où elle avance le plus vite sur la diminution de son impact carbone notamment.

► **Les produits animaux et laitiers sont fortement contributeurs du réchauffement climatique. Quels sont vos engagements à ce sujet ?**

Nous nous sommes engagés sur nos émissions directes (scope 1 et 2) et sur celles de l'amont (scope 3). Nous avons un objectif zéro émission en 2050. Il y a des étapes : -25 % en 2025 et -50 % en 2033 sur nos émissions scope 1 et scope 2.

► **Comment inciter les producteurs à produire ? En ayant un prix du lait incitatif ?**

Le prix du lait (payé par Lactalis, ndlr) a augmenté d'à peu près 25 % en France l'année dernière. Il a augmenté globalement partout dans le monde. Aujourd'hui, en Europe et en France, la question est davantage d'améliorer l'attractivité du métier et d'en diminuer les contraintes pour donner envie aux nouvelles générations.

► **Comment voyez-vous le prix du lait évoluer sur l'année ?**

Nous percevons une consolidation de l'augmentation qui a été faite en 2022 et au moins une stabilité du prix du lait. Le prix du lait sera au moins au niveau de 2022. Dans le cadre d'Egalim, avec une marche en avant du prix du lait et des prix basés sur les coûts de production, les négociations qui ont été faites au 1<sup>er</sup> mars tiennent compte d'une évolution positive du prix du lait sur la grande distribution. Normalement, il n'y a pas de raison de revenir sur ces négociations.

► **Aurez-vous besoin de collecter davantage de lait en France dans les prochaines années pour répondre à la demande mondiale ?**

Aujourd'hui, nous n'avons pas besoin de collecter plus. On est sur une tendance de maintien de la collecte.

► **L'enjeu pour vous aujourd'hui est donc plutôt de maintenir la production ?**

Il y a toujours eu des années hautes et basses. La collecte est liée au nombre de producteurs bien sûr, mais aussi aux incidences climatiques, au prix du lait, aux prix du marché de la viande. Il y a des phénomènes de décapitalisation qui sont liés à des opportunités du marché de la viande... La baisse de la collecte est autour de 2 % aujourd'hui. Ce n'est pas du jamais-vu, ni quelque chose d'irréversible. Nous avons toujours oscillé entre -2 et +2 % en fonction des années. L'inquiétude porte davantage sur la possibilité de renouveler les générations à moyen terme et pas sur un problème à court terme.

**Propos recueillis par Juliette Guérit**



# Lactalis moins rentable en 2022

**Le chiffre d'affaires de Lactalis a progressé de 22 à 28,3 Md€ l'année dernière. Mais les marges du numéro un mondial du lait sont en recul, à cause d'une inflation insuffisamment répercutée sur ses clients.**

« Le prix du lait sera au moins au niveau de 2022 »

L'année 2022 de Lactalis a été marquée par « une érosion de notre rentabilité dans un contexte de forte croissance de notre activité », a résumé le président-directeur général de Lactalis, Emmanuel Besnier, lors de la présentation des résultats annuels du groupe, le 19 avril à Parme (Italie). Le chiffre d'affaires du groupe enregistre une croissance annuelle de 28,4 %, passant de 22 à 28,3 Md€ et permet au numéro un du lait de devenir le 10<sup>e</sup> groupe agroalimentaire mondial. Cette progression est liée pour les deux-tiers à l'évolution des prix des produits laitiers et pour un tiers à l'intégration des acquisitions de 2021, dont Kraft Natural Cheese aux États-Unis et Leerdammer.

Les marges du groupe pâtissent de l'inflation. Ainsi, le résultat courant recule de 0,4 %, à 1,3 Md€. L'industriel n'a pas pu répercuter la totalité de ses hausses de charges, estimée à 20 % à l'échelle du groupe, vers ses clients. En conséquence, le résultat net est en baisse de 14 % par rapport à 2021. Il atteint 384 M€ soit 1,36 % du chiffre d'affaires. Il avait dépassé 2 % l'année précédente.

## Un prix du lait « stable » en 2023

La direction du groupe ne communique pas sur son taux de marge par pays, mais explique que la France est « l'un des pays les plus difficiles pour la répercussion de (ses) inflations ». Dans l'état actuel des marchés, Lactalis n'est pas prêt à rouvrir rapidement ses contrats avec la grande distribution comme le demande le gouvernement. « Aujourd'hui, nous n'avons pas de changements sur les prévisions de nos hausses », affirme Emmanuel Besnier. Et notamment sur le prix du lait qui devrait « rester stable » en 2023, selon les projections du groupe qui met en avant que le prix du lait payé aux producteurs français a augmenté de 25 % l'année dernière. « Le prix du lait sera au moins au niveau de 2022 », précise le p.-d.g. à Agra Presse. « Sur la partie grande distribution, les négociations qui ont été faites au 1<sup>er</sup> mars tiennent compte d'une évolution positive du prix du lait. Normalement, il n'y a pas de raison de revenir sur ces négociations », poursuit-il.

La matière première agricole représente, en moyenne, la moitié du prix en rayon d'un camembert fabriqué par Lactalis. Le reste étant réparti entre la part du transformateur (22 %), la part du distributeur (18 %) et les taxes (10 %). Lactalis estime que ses coûts de transformation ont augmenté de 28 % pour cette catégorie de produit en 2022. Le prix de vente au consommateur a, lui, augmenté de 13 %. Une hausse supérieure à celle des tarifs de l'industriel qui ont augmenté de « moins de 10 % ». Malgré l'érosion de ses marges, le groupe a investi dans ses laiteries à hauteur de 750 M€, soit une hausse de 17 % par rapport à 2021. Le groupe prévoit une nouvelle hausse des investissements en 2023.

JG

**Fin mars,  
le mercure a  
dépassé 30°C  
dans les Landes**

# Influenza : le ministère assouplit les règles

**Sortie des palmipèdes sur parcours réduit, autocontrôles moins fréquents : face à la « stabilisation » de l'épizootie d'influenza aviaire, le ministère a allégé certaines mesures de prévention et de surveillance via une instruction technique du 18 avril. Un autre texte du 7 avril précise les modalités de mise à l'abri.**

**A** lors que le dernier cas d'influenza aviaire en élevage remonte au 14 mars, le ministère de l'Agriculture a décidé « d'alléger certains des dispositifs de prévention et de surveillance renforcés », annonce-t-il dans un communiqué le 19 avril. Selon l'instruction technique du 18 avril qui détaille ces mesures, cet assouplissement vise à « permettre à la filière avicole de se rapprocher de son mode de fonctionnement de routine, tout en maintenant une vigilance constante ».

Première mesure : dans les zones indemnes, les palmipèdes « pourront être autorisés à sortir en parcours extérieur réduit » (avec ou sans filet) en cas de fortes chaleurs. Cette autorisation sera accordée au niveau départemental si deux conditions sont remplies : une température maximale supérieure à 22°C pendant trois jours consécutifs, ainsi qu'une « prévision sur sept jours présentant une moyenne des températures maximales journalières supérieure à 18°C ». Une visite préalable d'un vétérinaire sanitaire et une déclaration à la préfecture sont obligatoires « dans certains cas » : exploitations situées en « zones à risque particulier » (ZRP, zones humides) ou en « zones à risque de diffusion (ZRD, bassins denses de l'Ouest et du Sud-Ouest), animaux âgés de 42 à 56 jours.

### **Niveau de risque toujours « élevé »**

Comme le rappelle le texte, « des pics de température dépassant parfois les 27°C ont été constatés ces derniers jours dans la région du Sud-Ouest ». En particulier, le mercure a dépassé les 30°C dans les Landes fin mars. Dans ce département, la chambre d'agriculture avait demandé, dans une motion adoptée le 13 mars, « l'autorisation d'avoir au plus vite les animaux en plein air toutes filières confondues ».

Deuxième mesure annoncée par le ministère le 19 avril : dans les ZCT FS <sup>(1)</sup> des Pays de la Loire, de la Bretagne et des Deux-Sèvres, « la surveillance des palmipèdes est allégée » (prélèvements hebdomadaires au lieu de deux fois par semaine, fin des chiffonnettes d'environnement obligatoires). Pas question de baisser la garde pour autant : « La vigilance de tous les acteurs doit être maintenue », rappelle la Rue de Varenne. Selon le dernier bilan au 16 avril, la France a comptabilisé 315 foyers en élevages en 2022-2023. Le dernier épisode d'envergure (dernier cas le 2 mars) a touché les Côtes-d'Armor, désorganisant durablement la production d'œufs.

Le niveau de risque influenza restant au stade « élevé », la mise à l'abri des volailles demeure la règle sur l'ensemble du territoire métropolitain. « Les températures moyennes ne sont pas encore suffisamment élevées actuellement pour éliminer durablement le virus de l'environnement », note l'administration dans son instruction tech-

**Les volailles label peuvent sortir « sans autorisation préalable »**

nique. Par ailleurs, « les migrations des oiseaux sauvages se poursuivent ». Même si les mortalités dues à l'influenza dans la faune sauvage « ont fortement diminué en France », elles « restent importantes en Europe ».

### Sortie confirmée pour les gallus chair

Par ailleurs, dans une autre instruction technique du 7 avril, la DGAL (ministère) détaille les mesures de biosécurité renforcées liées au risque d'influenza aviaire, dont les modalités de mise à l'abri des volailles plein air. Ce deuxième texte vient graver dans le marbre des annonces faites en décembre 2022, après la sortie d'un avis de l'Anses. Comme le rappelle l'instruction, la mise à l'abri s'applique sur tout le territoire en cas de risque influenza « élevé ». En cas de risque « modéré », l'obligation de claustration est limitée aux ZRP (toutes volailles) et aux ZRD (palmipèdes de moins de 42 jours).

Cette instruction confirme notamment la possibilité de sortie en parcours réduit pour les volailles de chair élevées en plein air (Label rouge, bio, etc.) à partir de l'âge de huit semaines entre le 10 avril et le 15 septembre (voir tableau). Justifiée par « des motifs de bien-être animal », cette sortie est possible « sans autorisation préalable ». Une ouverture déjà appliquée sur le terrain.

Enfin, l'administration précise dans ce texte la définition et la taille des parcours réduits. Ceux-ci ne sont pas obligatoirement protégés par des filets. En revanche, ils ne doivent « pas présenter de zones inondées, plans d'eau ou de mares », susceptibles d'attirer les oiseaux sauvages. Ils doivent, « dans la mesure du possible », être situés à plus de 500 m de plans d'eau et cours d'eau. Par ailleurs, les dispositifs d'alimentation et d'abreuvement doivent « être à l'intérieur du ou des bâtiments ».

Enfin, la surface des parcours réduits peut être déterminée de deux manières : par « une distance maximale de 30 m entre la limite du parcours et le bâtiment », ou par une surface de « 0,5 m<sup>2</sup> maximum par volaille ». Dans ce deuxième cas, le plafond s'applique à l'ensemble des bâtiments. L'éleveur est libre de « répartir les parcours réduits selon les effectifs détenus au sein de chacun de ses bâtiments » (par exemple s'il possède plusieurs cabanes mobiles).

**YG**

(1) Zones de contrôle temporaire liées à la faune sauvage

## Influenza : à chaque espèce de volaille ses modalités de mise à l'abri

### Synthèse des modalités de mise à l'abri en cas de mesures de biosécurité renforcées

Espèce	Modalités de mise à l'abri	Conditions à remplir
Canards gras filière longue	Bâtiments fermés, possibilité d'abris légers à partir de 5 semaines	Densités maximales : 6 animaux/m <sup>2</sup> en bâtiment, 4 animaux/m <sup>2</sup> en abri léger
Canards gras autarciques	Parcours réduit entre 5 et 17 semaines	Densité maxi. : 2 animaux/m <sup>2</sup> , 1 500 animaux maxi. par site
Oies en ZRP et/ou ZRD*	Selon l'âge : bâtiment, abri léger ou parcours réduit	
Oies hors des ZRP et ZRD*	Selon une analyse de risque menée par un vétérinaire	
Gallinacés chair (Label rouge, bio, plein air)	Parcours réduit dès 8 semaines (du 10/04 au 15/09) / 10 semaines (du 15/09 au 10/04)	Audit biosécurité du 15/09 au 10/04
Gallinacés chair autarciques	Parcours réduit sans condition d'âge	Visite du vétérinaire et autorisation de la préfecture
Poules pondeuses plein air	Parcours réduit sans condition d'âge	Visite du vétérinaire et autorisation de la préfecture
Dindes	Parcours réduit dès 10 semaines	
Pintades	Surface du parcours établie par une analyse de risque	

Note : ZRP : zones à risque particulier (zone humide) - ZRD: zones à risque de diffusion (bassins denses de l'Ouest et du Sud-Ouest)

# Influenza : le projet de la filière foie gras pour vacciner et exporter

**Pour préserver l'export, le Cifog (interprofession du foie gras) propose de limiter la vaccination contre l'influenza aviaire à la période hivernale à risque. La filière demande au gouvernement d'ouvrir des discussions avec le Japon, son premier client hors UE.**

« **N**ous défendons une vaccination [contre l'influenza aviaire] limitée à une période de l'année afin de maintenir une fenêtre ouverte pour l'export », qui absorbe 15 % de la production française de foie gras, a indiqué Marie Laborde, ingénieure au Cifog (interprofession), lors d'une conférence de presse le 18 avril. Le ministère de l'Agriculture a récemment lancé la concertation autour de la stratégie vaccinale, en vue d'aboutir « d'ici l'été ». Alors que la Rue de Varenne prévoit de démarrer la vaccination au 1<sup>er</sup> octobre, le Cifog propose de protéger les animaux jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

Parmi les différentes espèces de volailles, « nous sommes quasiment sûrs que les palmipèdes seront prioritaires », avance l'ingénieure du Cifog. Plus sensibles à la maladie et davantage excréteurs de virus, les canards et les oies font partie des cibles prioritaires pour la vaccination identifiées par l'Anses. Par ailleurs, la filière foie gras milite pour une vaccination sur l'ensemble du territoire français. « S'il n'y a pas assez de doses de vaccins disponibles pour tout le monde, les grands bassins de production seront certainement prioritaires », avance Marie Laborde.

### **Demande de prise en charge totale**

« On ne vaccinera que si on garde la capacité à exporter », a affirmé l'ingénieure du Cifog, devant la réticence de certains pays étrangers à accepter les animaux vaccinés ou les produits qui en sont issus. En particulier, le Cifog appelle le gouvernement à ouvrir des négociations bilatérales avec le Japon, son premier débouché parmi les pays tiers. « En l'état, le Japon n'accepte pas la vaccination », déplore Victor Guyon, ingénieur au Cifog. « Nous voulons aller vite, mais pas trop. Il faut que tous les dossiers avancent en même temps », résume le président du Cifog Éric Dumas.

Concernant le volet économique, cet éleveur landais demande que, « en cette année charnière, l'État prenne en charge l'ensemble des coûts de la vaccination ». Le ministère a déjà promis d'en financer une partie, sans préciser combien. D'après le Cifog, la vaccination et l'ensemble des coûts associés pourraient représenter entre un et six euros par animal. Une différence qui s'explique par les mesures de surveillance. Afin de s'assurer que les animaux vaccinés ne soient pas infectés par une souche sauvage du virus, les règles européennes prévoient des analyses sur un nombre fixe d'animaux. Un choix qui fait grimper le coût unitaire pour les plus petits lots.

**La vaccination pourrait coûter entre 1 et 6 € par animal**

## Influenza : les États-Unis démarrent des essais de vaccination

Le ministère américain de l'Agriculture (USDA) a « démarré ce mois-ci des essais de vaccination contre l'influenza aviaire », a-t-il annoncé dans un communiqué le 14 avril (document en anglais). Les chercheurs de l'ARS (service de recherche agricole, intégré à l'USDA) « testent actuellement plusieurs candidats vaccins », sans préciser leurs fabricants ni les espèces de volailles visées. L'ARS devrait fournir de premiers résultats (avec une seule dose) en mai, avant de nouvelles données en juin (deux doses). Toutefois, il faudra au moins 18 à 24 mois « dans le meilleur des cas » pour aboutir à « un vaccin correspondant à la souche virale actuellement en circulation, disponible en quantités commerciales et pouvant être facilement administré à la volaille commerciale ». Ce sujet de la vaccination a été abordé lors d'une table ronde, le 13 avril, entre les leaders de l'industrie avicole et les représentants des autorités fédérales. Les États-Unis sont le premier producteur et le deuxième exportateur de volailles au monde ; le secteur du poulet y est historiquement opposé à la vaccination en raison du risque de fermeture des marchés à l'export. En 2022, la filière avicole a été durement frappée par l'influenza aviaire, avec 58 millions de volailles abattues (dont 44 millions de poules pondeuses).

### « Capitaliser sur le plan Adour »

À l'image des volailles de chair, avec qui elle mène un travail commun, la filière foie gras mise sur la dédensification en parallèle de la vaccination. Que ce soit dans l'Ouest ou le Sud-Ouest, le Cifog compte « capitaliser sur le plan Adour » en réduisant les densités d'animaux en élevages l'hiver prochain. Comme le résume Éric Dumas, « nous allons rester prudents dans les remises en place ». L'une des mesures phares du plan Adour avait consisté à vider de tout palmipède les 68 communes les plus denses du Sud-Ouest entre le 15 décembre et le 15 janvier. Pour l'hiver 2023-2024, l'arrivée progressive du vaccin devrait permettre d'envisager des mesures moins radicales... et moins coûteuses pour la filière. Le Cifog a rappelé que, à la différence des éleveurs, les indemnités pour cette réduction volontaire de production n'ont pas encore été annoncées.

En raison de ce redémarrage partiel, le Cifog s'attend à « une production limitée » en 2023. Le manque de canetons, qui perdure, a déjà provoqué un recul de la production de 23 % en janvier et février (par rapport à la même période de 2022). Fin 2022, quelque 140 000 animaux reproducteurs avaient péri lors de la dernière vague d'influenza dans les Pays de la Loire, où est concentrée la génétique mondiale de canards. Le Cifog vise « un retour à la normale à l'automne ». « Nous allons revenir vers des disponibilités [en canetons] qui correspondent aux besoins du marché », espère son vice-président Fabien Chevalier. Mais « il y aura encore des tensions pour les fêtes 2023 », relativise-t-il, sachant que les canards vendus lors de la saison festive sont mis en place dans les élevages « au plus tard fin août, début septembre ». **YG**

« L'objectif est d'interpeller la FNSEA »

# Viande in vitro : la Conf' pousse le débat en chambres

**La Confédération paysanne a proposé à son réseau de déposer des motions d'opposition au développement de la viande in vitro lors des sessions de chambres d'agriculture. Objectif : mettre en avant la position moins incisive de la FNSEA sur ce dossier.**

Sur proposition de leur centrale, les antennes locales de Confédération paysanne portent, depuis deux mois, des motions « contre le développement de la viande cellulaire » dans les chambres d'agriculture, annonce le syndicat minoritaire dans un communiqué le 19 avril. La Conf' revendique d'en avoir déjà fait adopter dans seize chambres départementales et une régionale, en Côte-d'Or ou en Ille-et-Vilaine notamment, précise Stéphane Galais, responsable du groupe Humain/Animal.

Le syndicat veut, d'une part, s'adresser au gouvernement, auquel il demande de préciser sa position, après qu'un nouveau financement a été concédé à l'entreprise française Gourmey (foie gras in vitro) par BPI France fin 2022. Julien Denormandie avait pourtant exprimé sa vive opposition au produit, fin 2021. D'autre part, « l'objectif est aussi d'interpeller la FNSEA », ajoute Stéphane Galais. Lors d'une audition des deux syndicats par des parlementaires en début d'année, la Conf' avait estimé que la FNSEA avait tenu « une position anti-élevage en déclarant n'être pas fermée à la viande in vitro ».

### « Besoin de recherche » pour la FNSEA

Une accusation contestée par le syndicat majoritaire. Interrogée par Agra Presse, la FNSEA a présenté sa position par la voix du président de sa commission Chaîne alimentaire, Arnold Puech d'Allissac, qui assure « défendre les éleveurs » dans ce dossier. En matière d'étiquetage, « ces produits ne seront jamais de la viande », estime d'abord cet éleveur de poulets et de bovins. Une position partagée par les trois principaux syndicats agricoles.

C'est concernant le développement de la technique qu'une différence apparaît. Le syndicat majoritaire « ne voit pas l'intérêt pour les agriculteurs », mais estime avoir « encore besoin d'éléments pour être éclairé », concernant la lutte contre la dérive climatique, les coûts de production ou les procédés utilisés. « Nous serons sans doute contre, mais pour l'instant, nous avons encore besoin de recherche, publique ou privée, résume Arnold Puech d'Allissac. Actuellement, nous avons affaire à des communicants. » À l'inverse, les deux autres syndicats sont d'ores et déjà opposés à tout développement : la Conf' au titre de sa lutte contre « l'industrialisation du vivant sous toutes ses formes » et pour « le développement de l'élevage paysan ». Quant à la Coordination rurale, elle y voit une « artificialisation dangereuse destinée à flatter l'éco-anxiété ambiante au profit d'investisseurs ».

La position de la FNSEA correspond dans l'esprit à celle des sénateurs qui ont récemment publié un rapport sur les « aliments cellulaires », auxquels ils refusent d'avance l'attribution du terme de « viande », sans pour autant interdire a priori leur développement. Ils demandent eux aussi plus de connaissances.

MR



# Porc : la visite d'Emmanuel Macron élargit le débouché chinois

**Lors de la visite du chef de l'État en Chine, quinze nouveaux établissements français ont obtenu l'agrément pour exporter, soit un potentiel de 10 % de volumes supplémentaires, selon l'interprofession Inaporc.**

**Les autorités chinoises contestent une « résurgence » de la PPA**

**L**es quinze nouveaux agréments d'exportation pour des sites français (abattoirs et fabricants de charcuterie) annoncés lors de la visite d'Emmanuel Macron en Chine « offrent la possibilité de valoriser 10 % de tonnage [de viande de porc] supplémentaire », indique le président d'Inaporc Thierry Meyer, cité dans un communiqué le 17 avril. La possibilité d'exporter « permet d'augmenter significativement la valorisation des porcs abattus », estime M. Meyer (aussi responsable Porc du groupe Bigard), qui faisait partie de la délégation française lors de la visite de M. Macron. Comme le rappelle l'interprofession porcine, avec 17 % des exportations hexagonales, l'Empire du milieu « représente le premier débouché [...] vers les pays tiers ». En 2022, la trentaine de sites déjà agréés a exporté 140 000 t pour un chiffre d'affaires de 326 M€. Par ailleurs, les ministres français et chinois ont abordé à cette occasion un « nouveau champ de négociation concernant la possibilité pour la filière porcine française d'exporter des abats blancs » (andouilles et andouillettes). Des produits « très appréciés des Chinois qui les consomment dans des recettes originales », et qui représentent un potentiel de 35 M€ de ventes, selon Inaporc.

## L'accord sur le zonage opérationnel

Sur le volet sanitaire, Pékin et Paris ont pu « finaliser la signature de tous les protocoles techniques » de l'accord de zonage sur la peste porcine africaine (PPA). En cas de PPA en France, « cet accord permettra aux entreprises françaises situées dans les départements indemnes de poursuivre leurs exportations vers la Chine », rappelle l'interprofession.

En 2022, les exportations françaises de porc vers la Chine ont reculé de 35 %, à 138 500 t (viandes et coproduits), selon une note du Marché du porc breton (MPB). Outre la viande, le débouché chinois est précieux pour « valoriser des pièces de porc (pieds, oreilles...) dont les Chinois sont friands », rappelle Inaporc. Mais Pékin réduit son recours à l'import au fur et mesure de la reconstitution de son cheptel après l'épizootie de PPA. Le MPB évoque toutefois une « résurgence » de la maladie dans le nord du pays – contestée par les autorités –, qui « pourrait réduire la production de plus de 10 % ».

YG

# Transport animal : la Cour des comptes de l'UE propose de « monétiser » le bien-être

**L'exploitation, par les producteurs de viande de l'UE, des différences de coûts entre les États membres conduit à des trajets de transport d'animaux longs et au cours desquels le bien-être animal n'est pas pris en compte. Partant de ce constat, la Cour des comptes de l'UE suggère à la Commission européenne des recommandations, notamment de mettre en place une tarification de la souffrance animale pour forcer les opérateurs à prendre des mesures.**

**L**es coûts du transport d'animaux ne représentent qu'une faible part du prix de détail de la viande, ce qui pousse « agriculteurs et producteurs de viande à exploiter les différences de coûts (de production, d'abattage...) entre les régions pour gagner en rentabilité », constate dans une analyse publiée le 17 avril la Cour des comptes de l'UE. Or, plus d'un trajet sur trois excède huit heures et les normes en matière de bien-être animal ne sont pas toujours respectées. Selon les données disponibles concernant le transport d'animaux entre 2017 et 2021, 63 % des trajets étaient courts (jusqu'à huit heures), 33 % étaient longs et 4 % étaient très longs (plus de 24 heures). Pour remédier à cette situation, et alors que la Commission européenne doit présenter des propositions en la matière d'ici la fin de l'année, la Cour des comptes suggère notamment d'« attribuer une valeur monétaire à la souffrance animale pendant le transport et de l'intégrer dans le coût du transport et le prix de la viande ». Une mesure qui pourrait encourager les sociétés de transport à prévenir les manquements en matière de bien-être animal et « permettrait de réduire au minimum l'attrait économique de pratiques non conformes ».

### **Des causes profondes**

Car les raisons plus profondes de l'allongement de la durée de transport des animaux semblent plus difficiles à contrer : les exploitations agricoles tendent à se spécialiser dans une espèce animale voire un stade de production, et parallèlement, le nombre d'abattoirs et d'exploitations diminue, tandis que leur taille augmente. Des différences entre les coûts d'abattage par animal peuvent aussi encourager le transfert d'activités vers des États membres plus rentables. Un exemple : l'engraissement des porcs avant leur abattage coûte plus cher en Allemagne qu'au Danemark, mais l'industrie de la viande en Allemagne est plus efficiente en raison de coûts de main-d'œuvre plus bas. À cela s'ajoute le fait que les États membres n'appliquent pas de la même manière la législation européenne sur le transport d'animaux ; le risque existe donc

que les transporteurs optent pour un itinéraire plus long afin d'éviter les pays qui appliquent plus strictement la réglementation de l'UE et imposent des sanctions plus sévères.

Au-delà de sa proposition d'élaborer une méthode de tarification de la souffrance animale, la Cour formule d'autres propositions, plus proches de celles que devrait mettre sur la table Bruxelles : étiquetage pour mieux informer les consommateurs, soutien au développement d'abattoirs locaux ou mobiles, promotion du transport de viande plutôt que d'animaux vivants, ou encore recours aux outils numériques pour améliorer le suivi des conditions de transports d'animaux. **AG**

## Porc : selon la FNP, la lutte contre l'inflation ouvre la porte aux importations

**Les importations** de viande de porc depuis l'Espagne, l'Allemagne et le Danemark ont augmenté de 7 % en un an sur les mois de janvier et février, alerte la FNP (producteurs de porcs, FNSEA) dans un communiqué le 13 avril. Durant ces deux mois, ces trois fournisseurs historiques ont envoyé plus de 29 000 tonnes de viande en France (contre 27 000 t en 2022), selon des chiffres de FranceAgriMer cités par le syndicat. En 2022, les expéditions de ces trois importants producteurs de porcs avaient déjà progressé de 15,6 %.

Principale explication, selon la FNP : la politique gouvernementale contre la hausse des prix (trimestre anti-inflation), qui soutient une demande tournée vers les prix bas. Pour satisfaire cette demande, « *certaines salaisonnières – dont beaucoup sont dans une situation extrêmement tendue – se tournent vers l'import à des prix défiant toute concurrence* », constate le directeur de la FNP Éric Thébaud auprès d'Agra Presse. Un mouvement appelé selon lui à se poursuivre. « *Ce qui nous inquiète, c'est la facilité des opérateurs à « zapper » entre les origines, il faut se battre pour maintenir [le label] le Porc français.* » Dans son communiqué, la FNP cible aussi les distributeurs : « *Alors que le Porc français est plébiscité par le consommateur, des GMS s'en détournent pour garder leurs marges !* »

Dans un contexte de recul de la production en Europe, les prix à la production caracolent à un niveau record en France, au-delà de 2,52 €/kg payés en moyenne aux éleveurs, selon le Marché du porc breton. L'Espagne connaît un niveau de prix comparable, tandis que l'Allemagne (2,40 €/kg) et surtout le Danemark (un peu plus de 2 €/kg) se situent bien au-dessous. **YG**

**Ynsect lève le pied sur l'aliment pour les volailles**

## Ynsect se restructure, plus de 70 postes sur la sellette

**Producteur** d'aliments pour animaux et de fertilisants à partir d'insectes, Ynsect « se restructure pour atteindre plus vite la rentabilité », apprend-on dans les Echos du 17 avril (article payant). Dans un contexte de « refroidissement brutal du marché du capital-risque », la start-up française va se concentrer sur trois domaines : le pet food – « qui représente l'écrasante majorité de ses revenus » –, l'alimentation humaine et les fertilisants. Une décision qui a pour conséquence la fermeture d'un site de production à Ermelo (Pays-Bas), avec la suppression de « 35 postes opérationnels », selon le patron d'Ynsect Antoine Hubert. « Les équipes restantes vont se concentrer sur la R & D », indiquent les Echos. En France, l'entreprise a annoncé un plan de départs volontaires de 38 postes – « plutôt des fonctions support », selon M. Hubert –, tout en prévoyant par ailleurs « une quarantaine de recrutements ». Sur son site web, l'entreprise, fondée en 2011 par des scientifiques et militants écologistes, revendique 360 salariés au niveau mondial.

Cette réorientation va conduire Ynsect à « lever le pied sur les ingrédients à partir d'insectes pour les élevages de volaille et de poissons », précisent les Echos. D'après le quotidien économique, la start-up, qui s'est récemment implantée en Amérique, a réalisé en 2021 « un chiffre d'affaires de 17,8 M€, mais a essuyé une perte nette de 36 M€ » (les résultats de 2022 ne sont pas encore connus). L'entreprise « assure avoir déjà signé pour environ 180 M\$ de contrats pluriannuels auprès de ses clients », lit-on dans les Echos. « Nous avons aussi près d'un milliard de contrats en négociation dans le pipeline commercial, même si tous ne seront pas convertis », assure son patron. **YG**

### EN BREF...

#### **Foie gras : l'influenza aviaire fait s'effondrer la balance commerciale en 2022**

En raison de l'épizootie d'influenza aviaire, la filière française du foie gras, largement exportatrice, a vu sa balance commerciale s'effondrer en 2022, a indiqué le Cifog (interprofession) lors d'une conférence de presse le 18 avril. Le solde reste positif, à 8,4 millions d'euros (M€), mais très en deçà des 38,9 M€ enregistrés en 2021. L'année passée, les exportations françaises de foie gras se sont affaïssées en volume (-25 % en cru, -19 % en transformé), dans le sillon de la production hexagonale. Alors que la maladie a frappé les deux bassins du Sud-Ouest et des Pays de la Loire, les abattages ont dégringolé de 33 % sur l'année (à 16,6 millions de têtes). La France a pu maintenir ses exportations en valeur (-1 %, à 79,6 M€) grâce à la hausse des prix due à la rareté de l'offre. Mais cette flambée a encore plus joué en faveur des importations : malgré une chute en volume, leur valeur a gagné 29,4 M€ par rapport à 2021, pour un total de 71,1 M€ (+70 %). « On a vu certains prix doubler », relève Victor Guyon, ingénieur au Cifog. Une flambée qui visait notamment à « répondre aux besoins de la restauration en foie gras cru », selon Marie-Pierre Pé. Et la directrice du Cifog de conclure : « Nous allons vite oublier 2022 ».

## Loup : Fesneau souligne les limites d'un changement de statut européen

« **Changer** le statut du loup sera un processus long, sur lequel tous les États membres ne sont pas encore d'accord », a souligné le ministre de l'Agriculture à l'occasion d'un échange avec la presse le 18 avril. En juillet 2022, alors que la profession agricole bloquait des ronds-points sur le trajet du tour de France dans les Pyrénées, le président de la République se serait engagé à « faire évoluer le statut du loup au niveau européen », selon des propos rapportés par les syndicats agricoles. Estimant que la population de canidés était « hors de danger d'extinction », Marc Fesneau avait confirmé en août suivant au Sénat qu'il avait « entamé » un travail sur ce dossier avec ces collègues européens, et notamment le ministre autrichien. La Rue de Varenne mise-rail actuellement sur « le document d'orientation de la directive Habitats », qui traduit opérationnellement la protection des espèces. Figurant dans les annexes IV et II de la directive, le loup fait partie des espèces dont la mise à mort ou la « perturbation » intentionnelle sont strictement interdites, sauf dérogation permettant de « prévenir des dommages importants ». « Faire évoluer le statut ne règlera pas tout, et risque de nous faire revenir sur la pente inverse. Or l'éradication n'est pas le bon combat. La question centrale est celle de la compatibilité et de l'acceptabilité du loup », prévient le ministre.

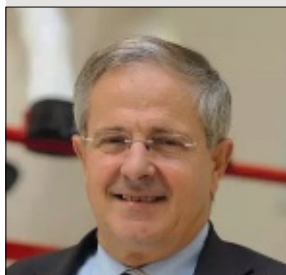
### EN BREF...

#### **Bovins : Innoval élargit le périmètre de sa complémentaire**

Le groupe coopératif Innoval (sanitaire, reproduction, conseil en élevage) étend son offre de caisse complémentaire pour les troupeaux de bovins bretons en couvrant de nouveaux risques comme la paratuberculose. Les éleveurs pourront également couvrir leurs pertes, jusqu'à un certain montant, en cas de « mortalité exceptionnelle » liée à une maladie non couverte jusqu'ici (maladie émergente, grippe, parasites). Le groupe coopératif revendique une « offre unique » en Bretagne, mais aussi dans le reste de la France. « Le risque est trop important pour être couvert par les compagnies d'assurance », explique Thierry Le Falher, directeur opérationnel des actions sanitaire et santé chez Innoval, auprès d'Agra Presse. De manière générale, la caisse complémentaire apporte « une couverture supplémentaire à l'éleveur pour ses analyses et ses frais vétérinaires ». Avec un fonctionnement similaire à une mutuelle santé, elle s'adresse aux éleveurs qui souhaitent une couverture supérieure à l'offre de base d'Innoval, la « garantie du sanitaire ». Contrairement à l'offre « garantie du sanitaire » où les indemnisations sont les mêmes pour tous les éleveurs, la caisse complémentaire assure les éleveurs à hauteur de la valeur génétique de leur cheptel.

# ÉLEVAGE

Sodiaal



## Lait : décès de l'ancien président de Sodiaal, Gérard Budin

L'ancien président de Sodiaal, Gérard Budin, est décédé, a annoncé la coopérative laitière dans un post LinkedIn du 14 avril, repéré par nos confrères de Réussir lait. Ce producteur de lait des Monts du Lyonnais a été président de Sodiaal entre 1995 et 2010. Il a été le premier président de la coopérative unique Sodiaal Union, créée en 2007. « Ardent défenseur du modèle coopératif dans le secteur laitier, il a œuvré à la structuration de la filière. Il a été président de la Fédération nationale des coopératives laitières de 2005 à 2010. Il aura également œuvré à la naissance de Coop de France, devenue La Coopération Agricole », indique l'équipe de Sodiaal.

## États-Unis : quelque 18 000 vaches tuées dans l'explosion d'une ferme au Texas

Environ 18 000 vaches ont péri dans l'explosion d'une exploitation laitière au Texas, dans le sud des États-Unis, ont annoncé, le 13 avril, les autorités locales. « Il s'agit de l'incendie de ferme le plus meurtrier pour le bétail de l'histoire du Texas et l'enquête et le déblaiement risquent de prendre du temps », a déclaré le commissaire à l'agriculture du Texas, Sid Miller, dans un communiqué. L'explosion et l'incendie ont ravagé, dans la nuit du 10 à 11 avril, la ferme laitière Southfork, située près de la ville de Dimmitt, dans la région texane du Panhandle. Un employé agricole, coincé à l'intérieur, a été secouru et transporté par avion vers un hôpital pour soigner ses blessures. L'origine du sinistre n'est pas encore déterminée. Le shérif du comté de Castro, Sal Rivera, a déclaré à la chaîne CBS d'Amarillo qu'un système d'évacuation du fumier des étables pourrait avoir été en « surchauffe ». Il a ajouté que le méthane a pu « s'enflammer et se répandre ensuite avec l'explosion et l'incendie », précisant qu'une enquête a été ouverte.

## Lait : les JA des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine alertent sur la baisse des prix

Dans un communiqué du 14 avril, les sections des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine du syndicat Jeunes agriculteurs (JA) font part de « la désillusion » ressentie par les producteurs de lait, après un début d'année « prometteur », à la suite des annonces de prix payé par les laiteries au mois d'avril. « En début d'année, nous étions assez contents. Le prix de base moyen était d'environ 480 €/1 000 l », explique Michaël Magnier, secrétaire général adjoint JA Nouvelle-Aquitaine. Il est passé à « 420-430€/1000l en avril ». Alors que les négociations commerciales annuelles ont débouché sur une nouvelle augmentation des prix alimentaires, il s'interroge : « Comment se fait-il que le consommateur paye son produit plus cher et que l'argent ne revienne pas au producteur ? ». Les cours du beurre et de la poudre, qui déterminent en partie le prix du lait payé aux éleveurs, sont en baisse. Mais « nos charges sont quasi les mêmes », plaide Michaël Magnier qui redoute « un effet ciseaux » si les prix baissent et les charges restent élevées.



# Huiles végétales : résultats « records » pour Avril

**Le groupe Avril a réalisé « une performance record » en 2022. Fort de son succès, il mise sur de nouvelles acquisitions dans un contexte néanmoins « plein d'incertitudes », et renouvelle son aide de 6 millions d'euros aux éleveurs pour la deuxième année consécutive.**

**Avril annonce  
« une dynamique  
d'acquisitions déjà  
en marche »**

« **U**ne *surperformance* ». C'est ainsi que les résultats du leader français des huiles et protéines végétales Avril ont été qualifiés par son directeur administratif et financier Aymeric Mongeaud, le 19 avril en conférence de presse. Face aux aléas des années passées, Arnaud Rousseau, président d'Avril, et récemment élu à la tête de la FNSEA, estime que le groupe « *a été capable d'être très résilient* ». Pour la cinquième année consécutive, le groupe dépasse ses objectifs avec un bénéfice net du groupe qui s'élève à 218 M€, en hausse de 45 % par rapport à l'année précédente. La rentabilité à court terme, mesurée par l'Ebitda, s'élève ainsi à 583 millions d'euros, en hausse de 64 % par rapport à 2021. Jean-Philippe Puig, directeur général du groupe Avril, souligne toutefois les premiers signes de ralentissement de certaines activités au dernier trimestre. Le chiffre d'affaires atteint 9 Md€, en progression de 32 %.

Cette performance est notamment liée au contexte inflationniste des matières premières mais aussi au succès de produits à plus forte valeur ajoutée, comme les ingrédients de spécialité auprès de l'industrie (cosmétique, lubrifiants...) ou le carburant Oleo100 (100 % de biodiesel) auprès des flottes de camions de transport. En 2023, le groupe table d'ailleurs sur un doublement de la production de ce biocarburant, à « 200 000 tonnes », précise Jean-Philippe Puig.

### **De nouvelles acquisitions « en marche »**

Forts de ses bons résultats, le groupe Avril annonce une politique d'investissements internes et « une dynamique d'acquisitions déjà en marche ». Dès janvier 2023, Avril a fait l'acquisition des Moulins de Sarralbe dans le secteur de la nutrition animale, renforçant la position de sa filiale Sanders. Jean-Philippe Puig reste toutefois prudent quant à l'année à venir, d'ores et déjà « *pleine d'incertitudes sur les plans politique, économique ou financier* ». Pour rappel l'année 2022 avait été marquée par l'acquisition de six nouvelles entreprises dont le transformateur de riz et légumes secs Soufflet Alimentaire (marque Vivien Paille) ou encore l'entreprise autrichienne Vegini (protéines végétales), alors que les activités de transformation animale dans le porc (Porcgros et Aberra), les œufs (Matines) et les ovoproduits (Ovoteam) ont été cédées dans le même temps. L'investissement industriel a atteint 235 millions d'euros en 2022, en hausse de 40 % par rapport à l'année passée. En plus de lui permettre de « financer la croissance de ses activités en France et à l'étranger », le groupe Avril précise avoir renforcé son autonomie énergétique, « notamment par la mise en œuvre de chaudières biomasse qui valorisent énergétiquement certaines co-produits de [leurs] activités.

## GRANDES CULTURES

75 % des surfaces de pommes de terre françaises sont concernées

Pour la deuxième année consécutive, Avril et Sanders apporteront par ailleurs un soutien financier aux éleveurs français, avec 6 millions d'euros d'aides avec l'idée notamment de lutter contre la décapitalisation du cheptel. Les trois objectifs prioritaires étant « *d'accompagner les installations des éleveurs et de lutter contre la décapitalisation du cheptel, mais aussi d'accélérer la décarbonation des élevages et de favoriser le bien-être des éleveurs et de leurs animaux* », a rapporté Jean-Philippe Puig, directeur général du leader français des huiles et protéines végétales. En 2022, le groupe avait débloqué une enveloppe exceptionnelle déjà de 6 millions d'euros pour soutenir les éleveurs et les éleveuses. Au total, plus de 1 200 d'entre eux ont bénéficié de ces aides, avec 60 % des fonds dédiés à la modernisation des exploitations et 40 % des fonds restants consacrés à l'installation des jeunes agriculteurs. Malgré la baisse des volumes liées aux épizooties et à la décapitalisation, le groupe Sanders a par ailleurs réussi à préserver son activité grâce à de bons résultats, rapporte le communiqué de presse d'Avril. JJ

## Pommes de terre : l'UNPT vent debout contre l'interdiction de deux herbicides

Dans un courrier destiné au ministre de l'Agriculture Marc Fesneau et transmis à Agra Presse le 17 avril, l'UNPT (producteurs de pommes de terre, FNSEA) évoque les « potentielles impasses économiques » qui existeraient en matière de désherbage chimique pour les pommes de terre en cas de retrait, au niveau national et européen, de deux substances : la métribuzine – en phase de réévaluation à l'échelle européenne en 2023 –, et le prosulfocarbe qui fait l'objet de deux actions, européenne et française. Toutes deux éveillent la suspicion concernant leurs possibles effets, notamment sur l'environnement. Aujourd'hui, près de 75 % des surfaces de pommes de terre françaises sont concernées par l'utilisation de ces deux principales molécules de désherbage, rapporte le courrier de l'UNPT.

Selon Guillaume Lidon, directeur de l'UNPT, « *la menace réelle* » de leur retrait « *fait peser de grosses inquiétudes sur la capacité à garder en France une production compétitive* ». « L'interdiction quasi-simultanée de ces substances actives provoquerait une situation critique sur la gestion des adventices dans la culture des pommes de terre », souligne le courrier. Et ce d'autant plus si « des décisions françaises devaient être appliquées en avance de phase sur le calendrier européen, créant des distorsions avec [...] nos concurrents européens ». Aussi, l'UNPT demande que le gouvernement « prenne rapidement position [...] contre le retrait de la métribuzine et du prosulfocarbe, dans l'attente de solutions alternatives ». Et d'ajouter qu'il « convient de ne pas sacrifier des filières agricoles par le retrait systématique d'outils de production, sans alternatives agronomiquement et économiquement au moins équivalentes ». JJ

**Le mandat  
du président  
argentin s'achève  
dans huit mois**

# Argentine : menace de « rébellion fiscale » dans la pampa

**À cran à la suite d'une sécheresse historique, les agriculteurs de la région pampéenne veulent peser de tout leur poids dans la campagne électorale nationale à venir, jusqu'à menacer de « rébellion fiscale ».**

**L**a « rébellion fiscale » a été l'un des points de ralliement de la dernière assemblée de la Confédération d'associations rurales des provinces de Buenos Aires et de la Pampa (Carbap), tenue le 18 avril. Son président Horacio Salaverri a tenté de juguler la fougue de sa base en leur rappelant les risques judiciaires encourus en cas de désobéissance fiscale, mais il a bien été obligé d'introduire les termes « rébellion fiscale » dans leur communiqué de presse, qui annonce des actions syndicales en mai. Cet épisode donne la mesure du mécontentement des agriculteurs argentins, qui veulent tourner la page de leurs deux décennies de lutte syndicale infructueuse contre une taxe de 35 % sur les exportations de soja. Une mesure qui grève les prix perçus à la ferme, et fixe des règles de change arbitraires. En effet, quand il faut officiellement 215 pesos pour 1 \$US (au 18/04), le marché libre grimpe lui à 450 pesos pour 1 \$US. Soumis au taux de change officiel, les agriculteurs voient leur échapper la moitié de la valeur FOB de leurs grains... à laquelle il faut retirer encore un tiers lié à la taxe douanière.

Le mandat du président argentin, Alberto Fernández, s'achève dans huit mois et son gouvernement est aux abois sur le plan financier et social face à une hyperinflation (+ de 100 %) et un endettement auprès du FMI et du Club de Paris. Le gouvernement a bien tendu la main aux agriculteurs la semaine dernière par décret. Le texte a fixé un taux provisoire de 300 pesos pour 1 \$US valable pour les opérations de ventes à l'étranger de soja et d'une centaine d'autres biens agricoles, du 15 avril au 30 mai prochain.

### « Pansement » gouvernemental

Mais aux yeux des fermiers de Carbap, il s'agit d'un « pansement ». De fait, l'opération a créé un effet mitigé pour les agriculteurs : l'offre de grains argentine a afflué sur les marchés, mais la demande – les exportateurs de grains – en a profité pour diminuer ses prix. Ainsi, selon les estimations du président de la Carbap, Horacio Salaverri « environ 300 millions de dollars de marges indues ont été captées par le maillon commercial à l'export à l'occasion des plans dollar soja 1 et 2 des mois de novembre et février derniers ».

Le 13 avril, la Société rurale argentine (SRA), autre syndicat qui représente les grands éleveurs de bovins du pays sud-américain, a invité à son siège de Buenos Aires les pré-candidats aux prochaines élections présidentielles à lui exposer leurs programmes pour le secteur agricole : Javier Milei (libertarien) et Patricia Bullrich (droite, centre-droit) ont été de la partie.

**Par notre correspondant Marc-Henry André**

« Sécuriser les utilisateurs dans leur relation avec les services de contrôle »

### Dernière minute - Fumigation des céréales : un rappel juridique ajouté aux AMM

Des « précisions juridiques » ont été ajoutées, ce 20 avril, dans les autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits à base de phosphore d'aluminium utilisés pour la fumigation des céréales, indique l'Anses à Agra Presse. L'agence sanitaire y « rappelle l'existence de la possibilité de traitement pour l'exportation par la phosphine au contact direct des grains » dans le cadre du règlement européen de 2005 sur les limites de résidus de pesticides. « Il ne s'agit pas d'une modification des modalités d'utilisation évaluées et fixées dans l'AMM, insiste l'agence. Il s'agit d'une clarification qui permettra de sécuriser les utilisateurs dans leur relation avec les services de contrôle chargés de délivrer les certificats phytosanitaires pour l'exportation. »

En octobre, le principal fabricant, l'indien UPL, avait déposé un dossier et obtenu un feu vert de l'Anses, mais pour un usage sans contact direct avec le grain (en sachet, ou à distance). Problème : les cahiers des charges de plusieurs clients africains, comme l'Algérie ou le Maroc requièrent des fumigations avec contact direct. Les exportateurs français craignaient de ne plus pouvoir exporter de céréales vers ces destinations à partir du 24 avril, échéance de la précédente AMM. « La possibilité d'exportation n'a jamais été remise en cause », estime l'Anses, du fait de l'exemption prévue dans le règlement européen de 2005. Ces dernières semaines, l'Anses et le ministère de l'Agriculture ne parvenaient toutefois pas à s'entendre sur la mise en œuvre de cette exemption.

Pour l'agence, elle n'est pas du ressort de l'Anses, car elle n'entrerait pas dans le champ des autorisations de mise sur le marché (AMM) : « *Le droit communautaire autorise des dépassements de LMR dans certains cas pour l'export, mais ces dépassements ne peuvent relever des AMM* », estimait Charlotte Grastilleur, directrice générale déléguée de l'Anses.

MR

## EN BREF...

### **Betteraves : Cristal Union et Lesaffre Frères réinternalisent la vente de leurs co-produits**

Dans un communiqué de presse du 23 mars, l'entreprise Cristalco, filiale commerciale des sucriers Cristal Union et Lesaffre Frères, a annoncé réinternaliser la commercialisation de co-produits issus des sucreries et de distilleries destinés à l'alimentation animale et à l'industrie de la fermentation. Pour ce faire, elle a créé un nouveau pôle d'activité baptisé « Feed », dont la direction est assurée par Ludovic Brasset, ancien directeur du pôle sucre BtoB de Cristalco, depuis le début du mois d'avril. Auparavant, cette commercialisation avait été déléguée au spécialiste des produits déshydratés Désialis. Pour la campagne 2023-2024, Cristalco prévoit de commercialiser environ 500 000 t de pulpes de betteraves, de drêches et de mélasse produites par le groupe Cristal Union, notamment par ses filiales Prodéva et Sidésup. Les premières livraisons, en France et en Europe, interviendront en octobre 2023. Parallèlement, le groupe Cristal Union « continuera d'allouer une partie de ses volumes de pulpes de betteraves à ses adhérents coopérateurs, et à développer sa stratégie de décarbonation et de production sur ses sites d'énergie à partir de ses co-produits », précise le communiqué.

### **Sucre de canne : en Guadeloupe, reprise des négociations sur le prix à la production**

Des acteurs de la filière sucrière en Guadeloupe ont entamé le 14 avril de nouvelles négociations sur les tarifs de la tonne de canne à sucre, après plus d'une semaine de tensions devant l'unique usine sucrière de l'île, a indiqué un porte-parole d'un collectif de planteurs. L'État et les collectivités ayant accepté la réouverture des négociations, le collectif a levé, le 11 avril, le blocage de l'usine de Gardel, la dernière de la sorte en Guadeloupe dite « continentale », où la campagne sucrière devait démarrer le 5 avril. « Le déblocage [...] était un geste pour nos collègues qui ont commencé à couper leurs cannes », explique Willem Monrose, un des porte-parole du collectif, cité par l'AFP. Le mouvement a éclaté quelques jours après la signature, le 1<sup>er</sup> avril par les acteurs de la filière, l'État et les collectivités, d'une convention qui fixe pour cinq ans le montant des aides publiques allouées aux industriels et planteurs et le prix de la canne. Fixé à 84 €/t, ce nouveau prix « ne tient pas suffisamment compte de l'augmentation du coût de revient de la production », a estimé Willem Monrose, demandant 150 €/t. Pouvant durer jusqu'en juillet, ces nouvelles négociations portent aussi sur l'entrée des planteurs au capital de l'usine de Gardel et la révision des aides allouées aux planteurs et aux industriels.

Encourager  
les arrachages  
préventifs contre  
la flavescence  
dorée

# Flavescence dorée: projet de réserve « collective » en Champagne

Un « consensus » se dessine en Champagne sur une réserve « collective » visant à encourager les arrachages préventifs contre la flavescence dorée, a indiqué le 13 avril le SGV (vignerons).

« Niveau d'alerte maximum » : en AG le 13 avril, le SGV Champagne a voulu serrer les rangs face à la flavescence dorée. Cette maladie sera « sans doute le phylloxéra du XXI<sup>e</sup> siècle », selon le président Maxime Toubart. Pour encourager les arrachages préventifs contre cette jaunisse, la Champagne veut augmenter la réserve individuelle des vignerons concernés. Les réflexions menées au sein de l'interprofession « déboucheront d'ici quelques mois », a-t-il déclaré, comptant sur une mise en œuvre pour la récolte 2024. Utile face aux aléas, la réserve individuelle permet au vigneron de « mobiliser toute une récolte de qualité et l'utiliser sur plusieurs années », a rappelé le président. L'idée serait de la compléter en faisant jouer la solidarité quand le vigneron est victime de la flavescence dorée. Comme une sorte de « réserve collective », ceux ayant de la réserve individuelle pourrait en donner une partie à ceux qui n'en ont plus et effectuent de l'arrachage préventif contre la jaunisse. « Un consensus se dégage en faveur (de cette) assurance sanitaire, a indiqué Maxime Toubart. Il s'agit d'un enjeu pour l'avenir de notre vignoble et nous n'avons pas le droit à l'erreur compte tenu de la propagation rapide de la maladie. »

## Nouveaux outils de régulation

Le SGV Champagne mise ainsi sur de « nouveaux outils de régulation » face aux aléas. Sur le volet sanitaire, mais pas uniquement. « Nous devons faire en sorte que les réflexions débouchent sur la mise en place d'une assurance sanitaire et climatique », a souligné le président. Ce travail est mené au sein du CICV. L'interprofession planche sur un outil de régulation face aux aléas climatiques, permettant d'augmenter la réserve individuelle des vignerons les plus exposés au risque vu leur situation géographique. Définie comme « priorité », la flavescence dorée concentre le plus d'efforts. Une campagne de prospection a été menée l'an dernier sur près de 7 500 ha : 4 000 ha en zone délimitée et 3 500 ha en zones indemnes. L'objectif est de l'étendre à tout le vignoble (34 168 ha) dans les cinq ans à venir. Deux raisons à cela : le cépage le plus sensible à la maladie est le chardonnay, largement répandu en Champagne. Et le vignoble est infesté par « le variant le plus épidémique ». Une modélisation concernant cinq communes montre l'ampleur de son essaimage, lié au déplacement des machines agricoles et véhicules : soixante communes sont potentiellement exposées dans les années à venir. Les mesures de lutte en zone délimitée comprennent la prospection obligatoire, l'arrachage des pieds, le nettoyage des machines. Pour compléter l'arsenal, le SGV réfléchit à étendre la prospection obligatoire. **JCD**



## EN BREF...

**Plus de 2 300 canettes de bière « The Champagne of beers » détruites par les douanes**

Une cargaison de 2 352 canettes de bière américaine portant l'inscription « The Champagne of Beers », représentant une infraction à l'AOP champagne, a été détruite par les douanes à Ypres (Belgique), a annoncé le 18 avril le Comité Champagne dans un communiqué. Après leur saisie début février par les douanes belges, le Comité Champagne - l'organisme interprofessionnel dont l'un des rôles fondateurs est la protection de l'appellation partout dans le monde - avait « demandé la destruction des marchandises illicites ». « Le destinataire des marchandises en Allemagne a été informé et n'a pas contesté cette décision », précise l'interprofession. « Cette destruction est le résultat d'une collaboration réussie entre les autorités douanières belges et les services du Comité Champagne. Elle confirme l'importance que l'Union européenne attache aux appellations d'origine et récompense la détermination des Champenois à protéger leur appellation », s'est félicité Charles Goemaere, directeur général du Comité Champagne, cité dans le communiqué.

**Vin : l'UE devrait soutenir la candidature du Néo-Zélandais John Barker comme DG de l'OIV**

La Commission européenne invite les Etats membres de l'UE à soutenir la candidature du Néo-Zélandais John Barker au poste de futur directeur général de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). L'élection se tiendra lors de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OIV (9 juin 2023, Espagne). L'actuel directeur général de l'institution est l'Espagnol Pau Rocca qui avait pris le poste en novembre 2018.

## LES LIVRES

**■ Nutrition minérale des ruminants - François Meschy**

Après un chapitre consacré au rôle des éléments minéraux dans l'optimisation des fermentations à l'intérieur du rumen, les fonctions exercées dans l'organisme par chacun de ceux ayant un intérêt nutritionnel sont décrites. Les conséquences de leur carence ou de leur excès, les apports journaliers recommandés et la stratégie de complémentation minérale des rations sont également abordés.

Quae, Versailles – 32 euros

**■ La fabrique du lait : Europe occidentale, Moyen Age-XXe siècle - Fabien Knittel**

L'histoire du lait et de ses produits dérivés est retracée du Moyen Age au XXe siècle. D'abord consommé au Proche-Orient, le lait s'est diffusé peu à peu en Europe où les populations ont appris à digérer le lactose. Dès le XIXe siècle, les laiteries urbaines voient le jour et les techniques évoluent jusqu'à l'industrialisation de la production laitière au cours du XXe siècle.

CNRS Editions – 15,99 euros

**345 000 € par an pour le volet résilience**

# Auvergne-Rhône-Alpes muscle son soutien aux fruits et légumes

**La région Auvergne-Rhône-Alpes a renouvelé son plan quinquennal pour la filière fruits avec un budget accru de 635 000 euros d'aides à l'investissement par an. La nouvelle mouture de ce plan vise à renforcer la résilience, la compétitivité et l'attractivité de la filière avec un accent mis sur les enjeux climatiques et la biodiversité**

**L**a région Auvergne-Rhône-Alpes et le comité stratégique fruits (CSF) régional ont signé, le 20 avril, un nouveau plan de filière fruit pour la période 2023-2027. Il est doté d'un budget de « 635 000 euros par an », en hausse par rapport « aux 570 000 euros annuels » de la précédente programmation (2017-2022), a indiqué le vice-président de région délégué à l'agriculture Fabrice Pannekoucke à Agra Presse. Ce nouveau plan de filière régional s'inscrit « dans la continuité du plan précédent, avec un renforcement mis sur la gestion de l'eau et le maintien de la biodiversité », a précisé Fabrice Pannekoucke.

D'après une note d'information interne, le plan est structuré en quatre axes dont trois voués à soutenir financièrement les acteurs amont et aval de la filière fruit.

### Trois axes d'aides à l'investissement

Le premier axe vise à renforcer la « résilience des exploitations et des entreprises face aux changements climatiques tout en participant à la transition agroécologique ». Ce volet est doté en tout de 345 000 euros. Dans le détail, la principale action soutenue par la région est « l'expérimentation de variétés adaptées aux évolutions climatiques et répondant aux exigences du marché et des consommateurs », avec à la clef une enveloppe de 150 000 euros. Une autre enveloppe de 100 000 euros est prévue pour les investissements dans la gestion de l'eau et la biodiversité. Des montants moindres sont alloués à la « diversification du verger régional avec de petits projets », à la « réhabilitation du verger traditionnel » d'olive, et à « la diffusion d'information sur la mise en place de culture fruitière économe en eau et respectueuse de la biodiversité ».

Le deuxième axe du plan de filière régional vise à « renforcer la compétitivité des exploitations et des entreprises en favorisant les démarches de qualité, et en prenant en compte les évolutions sociales et environnementales ». Ce volet est doté au total de 170 000 euros. Il comprend plusieurs actions : le fait d'« accueillir les salariés sur son exploitation » avec une enveloppe allouée de 100 000 euros, ainsi que des actions de connaissance du marché, facilitation de la transmission, valorisation des produits par les organismes de défense et de gestion (ODG) et par « les collectifs de producteurs de fruits ».

Le troisième axe vise à « revaloriser les fruits issus du territoire Auvergne-Rhône-Alpes sur le territoire, et de rendre attractive la filière et ses métiers ». Ce troisième volet est

doté de 85 000 euros. Il recouvre des « opérations de communication d'entreprise » et des actions de « promotion et communication pour la filière ». Enfin, le quatrième axe doté de 35 000 euros servira à animer le plan fruit, sous l'impulsion du CSF a indiqué Fabrice Pannekoucke.

## Une filière à « maintenir »

Parallèlement à ces aides « 100 % régionales », les producteurs de fruits peuvent aussi élargir à 11 mesures de la programmation Feader 2023-2027 ouvertes aux filières végétales, a-t-il rappelé. Pour Fabrice Pannekoucke, l'engagement de la région sur la filière fruit est lié au poids économique du secteur. « *L'Auvergne-Rhône-Alpes occupe une place importante dans la production fruitière, avec 37 000 ha de vergers, soit 20 % des surfaces nationales, et 230 000 t fruits chaque année. On est la première région productrice d'abricot, de châtaigne et de noix, et la deuxième région productrice de fruits à noyaux et fruits à coque. On a aussi nos AOP et IGP qui occupent une place importante (AOP noix de Grenoble, châtaigne d'Ardèche et Olive de Nyons, IGP pommes et poires de Savoie, NDLR), et tout ça on veut pouvoir le maintenir* ».

Cet engagement est aussi à mettre en regard du soutien de la région aux filières, nuance-t-il. La région consacre 17 millions d'euros (M€) d'argent frais par an sur l'ensemble des plans de filière régionaux. Fin mars, la région a renouvelé le plan de filière viticole à hauteur de 2,2M€ par an, et le plan de filière aquacole à hauteur de 200 000 euros par an.

LM

## OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT

### Abonnez-vous à l'offre Duo Fil

Le média de veille de l'économie et des politiques agricoles

www.agra.fr

**AGRA PRESSE**

La newsletter quotidienne de l'économie et des politiques agricoles

**AGRA [FIL]**



Ne soyez plus en retard, grâce à l'offre combiné AgraHebdo + AgraFil !

- > Toute l'information du jour chaque soir, pour bien préparer la journée du lendemain
- > Des informations synthétiques dans Agra fil, et décryptées dans Agra presse

**JE M'ABONNE !**



Formule 1 an

3 314 € HT  
3 383,59 € TTC



Une question ? Contactez-nous : 02 31 35 87 28 - service.abonnement@reussir.fr - boutique.reussir.fr

Photobiologie,  
micropeptides,  
ozone, capteurs

### Pommes : un projet à 12 M€ chez Blue Whale pour **baiss**er les intrants

Le **groupement** de producteurs de pommes Blue Whale a lancé, le 18 avril, un projet destiné à identifier de nouveaux parcours culturels plus productifs et moins utilisateurs de produits phytosanitaires. Évalué à 12 M€, le projet de recherche, intitulé Bonne Pomme (Ré) Génération, est lauréat du plan France Relance. Il bénéficie à ce titre d'un soutien de 8,2 M€. Il implique cinq partenaires aux côtés de Blue Whale : deux start-up haut-garonnaises – Asclepios Tech et Micropep Technologies – ainsi que le constructeur de calibres montalbanais Maf Roda, l'école d'ingénieurs toulousaine de Purpan et l'Inrae. Le projet doit notamment conduire à une baisse de 50 % de l'utilisation de produits phytosanitaires fongiques en verger et supprimer leur usage en station fruitière, une réduction de 20 % des intrants azotés et une réduction de 50 % des pertes de fruits au long du processus de production.

Différentes innovations technologiques vont être testées : la photobiologie (traitement par la lumière développé par Asclepios Tech), les micropeptides (solution biologique développée par Micropep Technologies), l'ozone ou encore l'utilisation de nouveaux capteurs. « *Nous devons ensuite trouver les meilleures combinaisons associant les différentes solutions* », explique Séverine Maldès, responsable du service qualité chez Blue Whale, en charge du projet. Selon elle, le projet devrait générer 74 M€ de CA cumulé supplémentaire en cinq ans pour tous les partenaires et conduire à la création de 45 emplois.

« *Avec ces nouvelles solutions technologiques, nous souhaitons attirer de nouveaux producteurs* », explique à Agra Presse Christophe Belloc, arboriculteur et président de Blue Whale. Si la moyenne d'âge des producteurs n'est que de 48 ans chez Blue Whale, le groupement veut en effet déjà penser au renouvellement des générations. Implanté à Montauban (Tarn-et-Garonne), le groupe Blue Whale (CA : 297 M€) rassemble 260 agriculteurs.

**Bérengère Bosi**

#### EN BREF...

#### Fruits et légumes : la 4<sup>e</sup> gamme « résiste » à la baisse du pouvoir d'achat

Les fruits et légumes 4<sup>e</sup> gamme « résistent » dans le panier des Français malgré la baisse du pouvoir d'achat en 2022, annonce le Syndicat des fabricants de produits végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) dans un communiqué du 17 avril. Le segment des salades en sachet, principale production du SVFPE, « a réussi à gagner 279 000 ménages acheteurs supplémentaires en grande distribution ». Les achats sont en léger repli (-1 %) en valeur. Ils baissent de 3 % en volume, ce qui est mieux que le recul des produits frais traditionnels (-5,6 % en volumes), souligne le syndicat en se référant à des données Kantar. La fraîche découpe tire son épingle du jeu avec une croissance de 12 % en valeur et en volume. Les autres végétaux prêts à l'emploi affichent tous une baisse des volumes achetés mais une progression en valeur : -4 % en volume pour les herbes (+2 % en valeur), -0,4 % pour les crudités (+4 % en valeur), -5 % pour les autres légumes (+2 % en valeur).

# Drosophila Suzukii : la technique de l'insecte stérile **testée** chez des producteurs



CTIFL

Le CTIFL va expérimenter à la fin du mois, pour la première fois chez des producteurs de fruits, la technique de l'insecte stérile (TIS) contre la mouche des fruits *Drosophila suzukii*. « *La première expérimentation dans des conditions opérationnelles aura lieu fin avril, chez à peu près quatre producteurs de fraises dans le Gard* », a indiqué l'ingénieur au CTIFL Ghais Zriki dans une interview à Agra Presse. L'expérimentation se déroulera dans le cadre du projet SuzuKissMe porté par l'Inrae. Le CTIFL fera des lâchers de mouches mâles stériles dans les tunnels de fraisiers afin d'interrompre le cycle de reproduction et enrayer la croissance de la population fertile sauvage de l'insecte. Lors d'un essai « semi-terrain en petits tunnels expérimentaux » en 2022, le CTIFL avait obtenu des résultats encourageants. « *Après cinq semaines de lâchers, nous avons moins de 10 % de fruits infestés contre 50 % dans les tunnels témoins (sans introduction de mâles stériles)* », a indiqué Ghais Zriki. « *En 2024, nous espérons pouvoir réaliser des essais TIS terrain contre *D. suzukii* sur les cultures de cerisier et de framboisiers* », a-t-il précisé.

## EN BREF...

### **Huile d'olive : peines de prison prononcées pour des tromperies sur la provenance**

Deux hommes ont été condamnés à des peines de prison pour tromperie sur la provenance d'olives vendues à des moulins de la région d'appellation contrôlée des Baux-de-Provence, a appris l'AFP le 13 avril de source judiciaire. Un des prévenus a été condamné à deux ans d'emprisonnement dont six mois fermes et le second à 18 mois avec sursis, peines assorties pour tous les deux d'une interdiction d'exercer toute activité commerciale ou industrielle pendant cinq ans, a indiqué le parquet de Tarascon (Bouches-du-Rhône) dans un communiqué. Les deux prévenus étaient poursuivis pour avoir vendu à plusieurs moulins oléicoles un total de 160 tonnes d'olives, prétendument récoltées dans la zone d'AOP Baux-de-Provence, mais provenant en fait d'Espagne. Une fraude qui leur avait rapporté au total quelque 320 000 €. La tromperie avait été découverte à l'occasion d'un contrôle administratif dans un moulin en 2015. L'enquête avait ensuite permis de saisir des factures prouvant l'origine frauduleuse des fruits, revendus bien au-dessus de leur réelle valeur.

## FRUITS & LÉGUMES

### **Tomate : Légumes de France alerte sur « les marges abusives » de la GMS**

Les producteurs de tomate de Légumes de France (producteurs de légumes, FNSEA) dénoncent « des marges abusives » chez « certaines enseignes de la grande distribution », dans un communiqué le 18 avril. Prenant en exemple la tomate grappe bretonne en s'appuyant sur les cotations RNM de FranceAgriMer, le syndicat légumier dénonce un taux de marge record « de 84 % » en semaine 13 (fin mars) « contre 28 % sur la moyenne de trois ans ». Même constat en semaine 15 (mi-avril) avec un taux de marge « de 73 % contre 55 % en moyenne sur trois ans ». Le syndicat légumier n'y va pas de main morte, qualifiant la grande distribution de « pompier pyromane » dans un contexte économique compliqué (hausse de coûts de l'énergie et des intrants), ce qui provoque « une mise en danger de la santé financière des producteurs ». Il appelle les enseignes à appliquer des marges « raisonnables » pour permettre d'écouler « correctement » la production française à « un prix juste » pour le consommateur final.

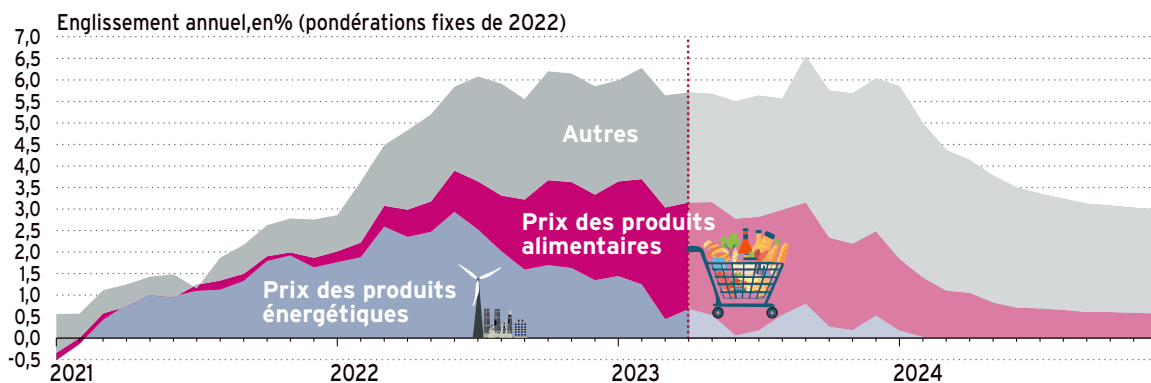
### **Champignon en conserve : Système U signe un contrat tripartite avec Bonduelle**

Système U a signé un contrat tripartite « sur trois ans » avec Bonduelle pour sécuriser son approvisionnement en champignons de Paris, annonce un communiqué le 13 avril. L'accord réunit le distributeur, l'industriel, la filiale de production de Bonduelle (la SCA France champignon) et les producteurs de la Coopérative du lac. Il porte sur la production destinée à être mise en conserve pour la MDD de Système U (neuf références), à hauteur de « 2 400 t » par an (7,8 millions d'UVC). Le contrat fraîchement signé promet « un prix d'achat qui tient compte [des] coûts de production » des producteurs. Il prévoit aussi d'accompagner ces derniers dans la transition agroécologique « en réduisant l'utilisation d'engrais chimiques au profit d'engrais organiques, en limitant les traitements dans la préparation des supports de culture [...] ou encore en limitant la consommation d'eau ». L'accord s'inscrit dans la continuité du rapprochement de Système U avec Bonduelle initié « dès 2015 » quand la filière des champignons de Paris faisait face à « une crise inédite », rappelle le communiqué.



## L'inflation alimentaire restera élevée jusqu'à fin 2023, selon l'OFCE

### Contribution des grandes composantes à l'inflation totale (IPC)



« Tirée par les prix de l'alimentaire, l'inflation resterait élevée jusqu'à la fin de l'année 2023 oscillant entre 5,5 % et 6,5 % », projette une note de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) du 13 avril. L'inflation ne commencerait à reculer qu'en 2024 « pour converger vers 3 % à la fin de l'année ». L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), publié par l'Insee, serait en moyenne de 5,8 % en 2023 et de 3,8 % en 2024, selon les estimations de l'OFCE. Concernant les prix alimentaires, l'inflation resterait « très dynamique sur

une grande partie de l'année ». L'OFCE prévoit un premier reflux de l'inflation au second semestre 2023, « bénéficiant avec un certain délai de la baisse des prix des matières premières agricoles et de l'énergie ». La hausse de l'IPC sur les produits alimentaires serait, au final, de 14 % en moyenne annuelle sur 2023, après avoir atteint près de 7 % en 2022. Elle devrait être plus modérée en 2024 : 5,2 %. Le gouvernement appelle de ses vœux une réouverture des négociations commerciales entre les industriels de l'agroalimentaire et la grande distribution.

### LES CHIFFRES

#### Numéro 1

Le géant mondial du lait Lactalis, resté une entreprise familiale depuis sa création en 1933 à Laval, a annoncé le 20 avril, avoir dépassé 28 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022, détrônant Danone du fauteuil de leader français de l'agroalimentaire.

#### -3 %

En raison de la hausse de production attendue en Chine, les exportations mondiales de porc devraient reculer de 3 % en 2023 (à 10,6 Mt) pour la troisième année, selon l'USDA.

# OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT

## Le média de référence des décideurs des filières agricoles

- ➔ Un outil performant de veille sur l'actualité et des tendances des filières agricoles
- ➔ Informations de première main, enquêtes originales, analyses des meilleurs experts
- ➔ Un lieu où s'expriment toutes les voix professionnelles, syndicales et associatives



## ABONNEZ-VOUS !

Inclus dans votre abonnement :



**Deux ans d'archivage numérique de votre publication**

Plus rapide et consultable depuis tous les supports sur votre kiosque en ligne.



**Ne soyez plus en retard, grâce à l'offre combiné Agra Presse + AgraFil !**

-> Toute l'information du jour chaque soir, pour bien préparer la journée du lendemain

-> Des informations synthétiques dans Agra fil, et décryptées dans Agra presse



**JE M'ABONNE !**

### 3 formules d'abonnements

**Formule 1 an  
Offre Agra Presse**

**2 419 € HT**  
2 469,80 € TTC

**Formule 2 ans  
Offre Agra Presse**

**4 354 € HT**  
4 445,44 € TTC

**Formule 1 an  
Offre Duo Fil  
(Agra Presse + Agra Fil)**

**3 627 € HT**  
3 703,17 € TTC